



**STRATEGIE INTEGREE
D'APPUI DES NATIONS UNIES
AU BURUNDI 2010 - 2014**

**Consolidation de la paix
et relèvement communautaire**

AVRIL 2009

STRATEGIE INTEGREE D'APPUI DES NATIONS UNIES AU BURUNDI 2010 - 2014

STRATEGIE INTEGREE D'APPUI DES NATIONS UNIES AU BURUNDI 2010 - 2014



Consolidation de la paix et relèvement communautaire



Avant-propos

Le Burundi est engagé dans un processus de paix, de reconstruction et de relance du développement suite à la transition politique réussie, matérialisée par le fonctionnement des institutions démocratiquement élues en 2005.

Dans le souci de trouver une réponse définitive aux conflits burundais, le Gouvernement et les autres acteurs nationaux, avec l'appui des partenaires régionaux et internationaux, se sont investis dans une série de négociations qui ont abouti à des accords de paix ayant comme corollaires la fin des hostilités et la relance du processus démocratique.

Les défis qui restent à relever sont la consolidation de la paix et l'amélioration des conditions de vie des populations fortement paupérisées par la longue crise et qui aspirent au bénéfice d'un développement équitable.

En vue de consolider la paix retrouvée et de relancer la reconstruction socio-économique du pays, le Gouvernement du Burundi s'est doté en 2006 d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et en 2007 d'un Cadre Stratégique pour la Consolidation de la Paix (CSCP). Ces deux cadres importants de l'action gouvernementale ont été adoptés et appuyés par l'ensemble des partenaires tant nationaux qu'internationaux au moment de leur élaboration et dans leur mise en œuvre permettant ainsi d'atteindre des avancées significatives vers la consolidation de la paix et le relèvement socio-économique.

En plus du CSLP et du CSCP, le Gouvernement du Burundi s'est engagé dans un exercice de réflexion prospective pour développer une vision «Burundi 2025» capable de rassembler les aspirations du peuple burundais dans un contexte global en mutation. La finalisation de cette vision et son appropriation par toutes les couches de la société fera de cet instrument un outil de prévention des conflits et d'orientation des programmes de développement.

La Stratégie Intégrée d'appui des Nations Unies au Burundi pour la période 2010-2014 (UNDAF) constitue une réponse coordonnée et cohérente du Système des Nations Unies au Burundi. Elle se focalise sur quatre domaines d'interventions prioritaires visant l'objectif principal de consolidation de la paix et de relèvement communautaire en vue de jeter les bases d'un développement durable.

Cette stratégie s'inspire aussi du processus de réforme des Nations Unies en matière d'intégration, d'harmonisation et d'alignement avec les priorités nationales.

La nouvelle stratégie permettra au Système des Nations Unies d'inscrire sa planification dans un cycle normal de moyen terme après une phase marquée par les interventions d'urgence et ainsi d'adopter une approche de relèvement précoce qui permettra de faire le lien entre la phase humanitaire et la phase de développement.

Le présent UNDAF permet également de mieux saisir et d'exploiter les opportunités de partenariat stratégique avec les principales organisations qui appuient le Burundi dans le but d'accroître davantage l'impact du travail de la Communauté Internationale et des acteurs nationaux.

Au moment où nous lançons officiellement la Stratégie Intégrée d'appui des Nations Unies 2010-2014, le Gouvernement du Burundi et les Nations Unies se réjouissent de l'évolution de la situation politico-sécuritaire et socio-économique du Burundi. Nous sommes déterminés à intensifier nos efforts pour mobiliser le peuple Burundais et tous les partenaires nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux afin de rendre irréversible la paix retrouvée et créer les conditions d'un développement équitable et durable dans un avenir proche.

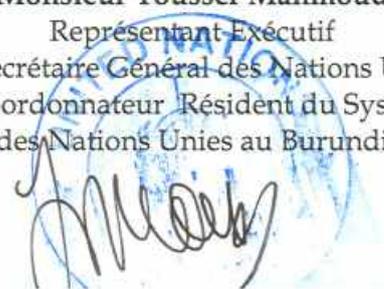
Pour le Gouvernement du Burundi

Monsieur Augustin Nsanze
Ministre des Relations Extérieures
et de la Coopération Internationale



Pour les Nations Unies

Monsieur Youssef Mahmoud
Représentant Exécutif
du Secrétaire Général des Nations Unies
et Coordonnateur Résident du Système
des Nations Unies au Burundi



Déclaration de mission du système des Nations Unies au Burundi

L'Equipe Intégrée des Nations Unies, s'inspirant de la vision nationale et travaillant en synergie, s'engage à appuyer la réconciliation nationale, le relèvement communautaire, les droits humains et la gouvernance démocratique afin que chaque burundaise et chaque burundais devienne un acteur de la paix et du développement équitable

AGENCES RESIDENTES

Gloria Kodzwa
Représentante de
l'UNICEF

Jean Charles Dei
Représentant
du PAM

Jean-Luc Marx
Représentant
de l'OHCDH-B

Dr Tarande C. Manzila
Représentant
de l'OMS

Bo Schack
Représentant
du HCR

Gustavo Gonzales
Directeur de Pays
du PNUD

Gervais Barampanze
Chef de Bureau
de l'UNEPA

Colin Nicholls
Représentant de
l'UNESCO

Arlindo Gomes Bragança
Représentant de
la FAO

Jean Claude Muenda
Représentant de l'UNIFEM

AGENCES NON RESIDENTES

Toudjida Andemel
Directeur de ILO
(Burundi, Congo, R. D. Congo, Rwanda)

Alioune Badiane
Directeur Régional de UN-HABITAT

Table des matières

Avant-propos	3
Déclaration de mission	4
Sigles et Abréviations	6
Profil du Burundi	8
1. Introduction.	11
1.1. Justification	11
1.2. Processus de planification stratégique.....	11
1.3. Liens stratégiques avec les autres processus et instruments.....	12
1.4. Aperçu du contenu de la stratégie.....	12
2. Analyse des défis de consolidation de la paix.	13
et de relèvement communautaire au Burundi	
2.1. Aperçu du contexte	15
2.2. Analyse des défis majeurs, risques et opportunités.....	15
2.3. Analyse de la réponse	18
3. Les priorités stratégiques de l'appui intégré du système.	21
des Nations Unies 2010-2014	
3.1. Les priorités et les résultats stratégiques	23
3.2. Justification des choix stratégiques	25
4. L'approche de mise en œuvre de la Stratégie Intégrée.	29
4.1. Les principes directeurs	31
4.2. Services fournis à travers les programmes de la Stratégie.....	33
4.3. Modalités de mise en œuvre des programmes.....	33
4.4. Mécanisme de gestion et de mise en œuvre.....	33
4.5. Communication et coordination	34
5. Le suivi-évaluation de la Stratégie Intégrée.	35
5.1. La matrice de suivi-évaluation.....	37
5.2. Mécanisme de suivi-évaluation.....	37
5.3. Hypothèses et conditions de succès	37
6. Conclusion.	38
Annexes :	39
Annexe I : Matrice des résultats	40
Annexe II : Matrice de suivi et évaluation.....	49
Annexe III : Aperçu des ressources programmées	62
Annexe IV : Références bibliographiques	67
Annexe V: Liste des participants à la retraite de planification stratégique.....	68

Sigles et Abréviations

AAA : Accra Action Agenda

ACBF : African Capacity Building Foundation

APD : Aide Publique au Développement

BAD : Banque Africaine de Développement

BINUB : Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi

BIT : Bureau International du Travail

BM : Banque Mondiale

CAS : Country Assistance Strategy

CCA : Common Country Assessment

CDC : Comité de Développement Communautaire

CEDAW : Convention for Elimination of Discrimination Against Women

CNC : Conseil National pour la Communication

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie -Force de Défense de la Démocratie

CNIDH : Commission Nationale Indépendante des Droits Humains

CNTB : Commission Nationale Terres et autres Biens

COMESA : Common Market for East and Southern Africa

CSCP : Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CVR : Commission Vérité et Réconciliation

DDR : Démobilisation, Désarmement, Réintégration

EAC : East African Community

F : Femme

FAO : Food and Agriculture Organization

FENU : Fonds d'Équipement des Nations Unies

FIDA : Fond International pour le Développement Agricole

GCP : Groupe de Coordination des Partenaires

H : Homme

HACT : Harmonized Approach to Cash Transfer

IDH : Indice de Développement Humain

- ISTEEBU** : Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi
- OCHA** : Office for Coordination of Humanitarian Affairs
- OHCDH** : Office du Haut Commissaire des Droits de l'Homme
- OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- OMS**: Organisation Mondiale de la Santé
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- ONUSIDA** : Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida
- OSC** : Organisation de la Société Civile
- Pacte SSD** : Pacte pour la Sécurité, la Stabilité et le Développement
- PAM** : Programme Alimentaire Mondial
- PBC**: Peace Building Commission
- PIB**: Produit Intérieur Brut
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- RDC** : République Démocratique du Congo
- RMDH**: Rapport Mondial de Développement Humain
- SE/ CIRGL** : Secrétariat Exécutif/ Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs
- SNIS** : Système National d'Information Sanitaire
- SNU** : Système des Nations Unies
- TOKTEN**: Transfer Of knowledge Through Expatriate Nationals
- UE** : Union Européenne
- UNDAF** : United Nations Development Assistance Framework
- UNESCO**: United Nations Education Science Culture Organisation
- UNFPA** : United Nations Population Fund
- UNHABITAT** : United Nations Human Settlements Programme
- UNHCR** : United Nations High Commissioner for Refugees
- UNICEF**: United Nations Children's Funds
- UNIFEM**: United Nations Development Fund for Women
- UNIMT**: United Nations Integrated Management Team
- USAID** : United States Agency for International Development

BURUNDI - PROFIL DE PAYS



Informations générales	
Nom du Pays	Burundi
Capitale	Bujumbura
Superficie	27.834 km ² , dont Terrain: 25.650 km ² et Lacs: 2.700 km ²
Climat	Tropical; hauts plateaux avec variation considérable d'altitude (772 m à 2,670 m au-dessus de niveau de la mer); température moyenne annuelle varie de 17 à 30 degrés centigrades, moyenne annuelle des précipitations 1500 mm
Indicateurs Sociaux	
Population	8.0 millions (résultats préliminaires du RGPH 2008)
	Taux de croissance 2.7%
	Taux de fécondité 6 naissances/femme
	Structure par âge Âgé de Moins de 15 ans : 46.3 %
	16-64 Ans : 51.2 %
	65 ans et plus : 2.5%
Réfugiés burundais	263 496 dont 240480 vivant en Tanzanie Rapatriés (2002 à déc 2008) : 473 275
Déplacés internes :	100 000 (est 2006)
Démobilisés	26 283 (jusqu'en déc 2008)
IDH	0.413 (2005)
Éducation	
Taux net de scolarisation	77.9% Filles : 77.1%
Taux d'alphabétisation des adultes	59.3% (1995-2005) Hommes : 67.3% Femmes: 52.2%
Nombre d'écoles primaires	2334
Santé	
Espérance de vie à la naissance	44.1 ans
Homme	42 ans
Femme	46 ans
Taux de mortalité infantile	176 pour 1000 naissances vivantes (MICS 2005)
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	225.5 pour 1000 naissances vivantes
Taux de mortalité maternelle	815 par 100 000 naissances (MICS 2005)
Taux d'accouchement dans les centres de santé	41.3% en 2007
Taux de prévalence du paludisme	259 pour 1000 habitants
Nombre de médecins pour 100 000 habitants	0.8
Nombre d'hôpitaux pour 100 000 habitants	0.33
Nombre de centre de santé pour 100 000 habitants	6.24
VIH/SIDA	
Taux de séroprévalence	Milieu rural 2.83% Semi urbain 4.41% Urbain 4.59% National 2.97%
Indicateurs économiques (estimations 2007)	
PIB	1.01 Milliard de dollars
PIB/ secteur	Agriculture 46% Secteur secondaire 16.8% Secteur tertiaire 37.2%
Taux d'inflation	8.4%
Taux de change	1\$= 1041.89 Fbu 1euro= 1485.4 Fbu
Taux de chômage en milieu urbain	13.3%
APD	415 Millions de dollars
Service de la dette	2.2 Milliards de Fbu

Sources: RGPH 2008; Economie Burundaise 2007; RMDH Bujumbura 2006/2008; UNHCR; OCHA



1. Introduction

1.1. Justification

Depuis Janvier 2007, le Système des Nations Unies au Burundi travaille dans un cadre plus cohérent, le Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi, BINUB, avec comme principal outil d'intégration stratégique l'UNDAF+ ou la Stratégie Intégrée des Nations Unies d'appui à la Consolidation de la Paix au Burundi.

L'UNDAF+ est basé sur les priorités nationales telles que reflétées dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), finalisé en 2006, ainsi que sur les priorités de consolidation de la paix telles que reflétées dans le Cadre Stratégique pour la Consolidation de la Paix, CSCP. L'évaluation rapide de cette stratégie intégrée a montré que le travail du système des Nations Unies, bien que contribuant à résoudre une gamme de problèmes, n'est pas suffisamment concentré et ne prend pas suffisamment en compte les partenariats stratégiques possibles, ce qui en réduit considérablement l'impact.

Pour consolider l'intégration et pour aider le pays à faire face aux défis que représentent les nouvelles dynamiques mondiales et régionales, les Nations Unies avec le Gouvernement se sont convenus d'élaborer une nouvelle stratégie d'appui qui couvrira la période 2010-2014. Cette nouvelle stratégie permet au système des Nations Unies de revoir la focalisation des interventions et de les inscrire davantage dans la perspective de la Réforme des Nations Unies, en particulier la vision du Secrétaire général, afin d'être plus efficace et avoir un plus grand impact sur les questions de consolidation de la paix et de relèvement communautaire; en mettant le focus sur les populations qui sont le plus dans le besoin.

La nouvelle stratégie permet au système des Nations Unies d'inscrire sa planification dans un cycle normal de moyen terme après une phase marquée par les interventions d'urgence et ainsi d'adopter une approche de relèvement précoce qui permettra de faire le lien entre la phase humanitaire et la phase de développement. Cette stratégie est guidée par la vision nationale «Burundi 2025» présentée par le Gouvernement et permet également de mieux saisir et exploiter les opportunités de partenariat stratégique avec les principales organisations qui appuient le Burundi, afin d'accroître davantage l'impact du travail de la Communauté internationale et des autres acteurs nationaux.

1.2. Processus de planification stratégique

Le processus d'élaboration de l'UNDAF a été mené d'une manière participative avec le Gouvernement et les autres partenaires. Des agences du système des Nations Unies non résidentes ont également pris part à l'exercice.

Les Nations Unies ont mené un dialogue avec le Gouvernement pour se convenir sur le prochain cycle de planification.

L'évaluation rapide de l'UNDAF+ et l'analyse stratégique ont permis de tirer les principaux enseignements et d'actualiser la compréhension des questions de consolidation de la paix et de relèvement communautaire.

Les Nations Unies, avec la participation des représentants du Gouvernement, ont entrepris un exercice de réflexion stratégique pour analyser les principales dynamiques au niveau mondial et régional qui ont un impact significatif pour le Burundi et les Nations Unies. Cette analyse a permis de dégager des risques qui pourraient compromettre les efforts de consolidation de la paix et de relèvement communautaire et des opportunités sur lesquelles le Burundi pourrait s'appuyer pour bâtir son avenir.

Sur base de cet exercice de réflexion stratégique, une retraite de planification stratégique avec le Gouvernement a été organisée pour définir les priorités stratégiques pour le prochain cycle de planification 2010-2014. Les quatre priorités stratégiques identifiées lors de cette retraite ont fait l'objet de présentation aux partenaires au sein du Forum Stratégique du Groupe de Coordination des Partenaires pour valider ces choix et identifier les opportunités de partenariat stratégique.

Pour traduire les priorités convenues en résultats programmatiques, le système des Nations Unies et le Gouvernement ont développé une matrice des résultats ainsi qu'un cadre de suivi-évaluation.

Une première mouture de l'UNDAF a été communiquée aux partenaires pour être enrichie et alimentée les discussions pour le partenariat stratégique. Ensuite le projet de document a été partagé avec les collègues de l'Equipe Régionale d'appui et d'assurance de la qualité (QSA) pour commentaires et recommandations sur le respect des orientations générales du système des Nations Unies sur les documents de planification stratégique.

Le document final a été présenté aux partenaires lors d'une réunion du forum stratégique du GCP.

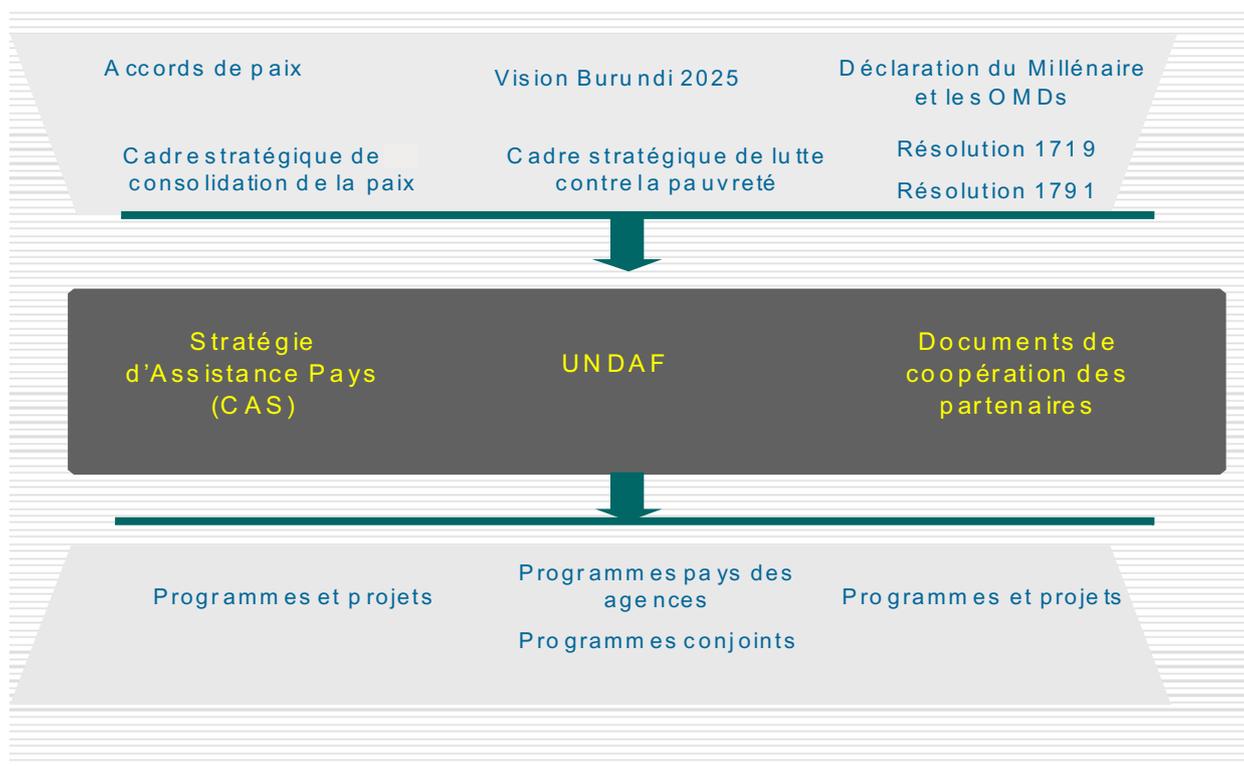
Pour préparer la mise en œuvre de la Stratégie, les agences du système des Nations Unies ont traduit le contenu de l'UNDAF en programmes et projets selon la répartition convenue autour des quatre priorités identifiées. Cet exercice de programmation se poursuivra pendant toute la phase de mise en œuvre.

1. 3. Liens stratégiques avec les autres processus et instruments

La planification des Nations Unies pour la période 2010-2014 s'inscrit dans le cadre des processus et instruments clés au niveau politique, stratégique et

programmatique. Le diagramme ci-après met en évidence les liens stratégiques entre les principaux instruments qui guident les processus et cadres de coopération.

Il permet de souligner l'importance pour le système des Nations Unies de lier les priorités de son appui avec les processus et priorités nationales, les objectifs convenus au niveau international et régional à travers les principales conférences, sommets, conventions et programmes auxquels le Burundi fait partie. Le diagramme suggère également la nécessité de saisir les opportunités de synergie et de complémentarité entre la stratégie d'appui des Nations Unies et les autres différents cadres de coopération tels que la Stratégie d'Assistance Pays (CAS) de la Banque Mondiale.



1.4. Aperçu du contenu de la stratégie intégrée

Après une brève introduction, le présent document fait une analyse du contexte, des défis, opportunités et risques et il donne un aperçu de la réponse nationale et des appuis des principales organisations internationales.

Il présente les quatre priorités stratégiques de l'appui intégré du système des Nations Unies pour la période 2010-2014: (1) Planification Stratégique et Coordination, (2) Relèvement Communautaire, (3) Réconciliation nationale, promotion et protection des Droits Humains, (4) Bonne Gouvernance démocratique. Le même chapitre résume les résultats

stratégiques et programmatiques qui sont détaillés dans la matrice des résultats au niveau de l'annexe 1.

Il montre également la façon dont le système des Nations Unies compte mettre en œuvre leurs actions en indiquant les principes directeurs, les services fournis, les modalités de mise en œuvre et le partenariat. Le document donne aussi un aperçu du système de suivi et évaluation de la mise en œuvre de ce cadre d'assistance.

Les annexes présentent les détails de la matrice des résultats, la matrice de suivi-évaluation de la stratégie et donnent une indication sur des ressources programmatiques du système des Nations Unies pour la période 2010-2014.

2.

Analyse des défis de consolidation de la paix et de relèvement communautaire au Burundi



2.

Analyse des défis de consolidation de la paix et de relèvement communautaire au Burundi

2.1. Aperçu du Contexte

Le Burundi est un pays d'Afrique Centrale avec une population jeune, ayant une langue nationale commune, le Kirundi, disposant des ressources naturelles importantes comme le lac Tanganyika et la forêt de la Kibira, des bonnes ressources hydriques et un sol fertile. Le Burundi occupe également une position stratégique dans les entités économiques régionales et sous-régionales. Ces atouts, combinés à la prospérité mondiale et à la stabilité de la sous-région, ont contribué à la croissance économique qu'a connue le pays pendant les années 1980-90.

Cette prospérité a été compromise par une succession de crises sociopolitiques qui ont mis à mal la cohésion nationale et hypothéqué son développement politique, économique et social.

La crise de 1993, la plus grave de son histoire, a conduit le Burundi à une guerre civile qui a eu des conséquences désastreuses sur la société burundaise et sur son économie.

Dès 2001, le Burundi s'est engagé dans un processus de recherche de la paix et de reconstruction de la nation. L'Accord d'Arusha de 2000 et l'Accord Global de Cessez-le-feu de 2003 avec le CNDD-FDD constituent les fondations du processus de paix et portent les principes sous-jacents d'un ordre politique, social et économique. Le processus a abouti en 2005 par le vote d'une nouvelle constitution et à la mise en place d'institutions démocratiquement élues.

Ces élections, qui se déroulèrent globalement dans le calme et de façon libre et transparente, furent suivies, en septembre 2006, d'un Accord Global de Cessez-le-Feu avec le FNL, marquant l'entrée du dernier groupe rebelle dans le processus de paix. Toutefois la mise en œuvre de cet accord a connu des retards considérables dus à une différence d'interprétation des accords entre les deux parties. Tout au long des années 2006 et 2007, il est apparu que la méfiance entre les deux parties était encore vive et que la volonté politique nécessaire à la finalisation du processus était absente.

A travers l'Initiative Régionale, assistée depuis février 2008 par le Directoire Politique et grâce à l'appui du Facilitateur sud-africain, la communauté internationale a apporté un soutien ferme au processus. Ces efforts ont mené à la déclaration de Bujumbura en décembre 2008 signée entre le

Gouvernement et le FNL et endossée par plusieurs leaders de la région. Cette déclaration portait sur l'identification des actions urgentes pour la finalisation de la mise en œuvre du cessez le feu et l'engagement de mettre en œuvre certaines actions avant le 31 décembre 2008. Au début de l'année 2009, une étape déterminante a été franchie avec le changement d'appellation du PALIPEHUTU-FNL, qui est devenu Forces Nationales de Libération, FNL, le 17 Janvier 2009, ouvrant ainsi la voie à l'intégration du FNL dans la vie politique

Au niveau politique et socio-économique, d'importantes étapes ont été franchies vers la consolidation de la paix et le redressement socio-économique. Cependant, comme tout pays émergent de plusieurs années de conflit, le Burundi se trouve confronté à plusieurs défis qui ont un impact sur la consolidation de la paix et le redressement socio-économique. Les défis les plus importants sont analysés dans la section suivante.

2. 2. Analyse des défis majeurs, risques et opportunités

2. 2. 1. Les défis majeurs

Dans le domaine de la gouvernance, la Constitution issue des Accords de Paix, les élections générales réussies de 2005 et la mise sur pied d'institutions démocratiquement élues constitue une fondation à la culture démocratique. Pour renforcer la culture démocratique, le dialogue entre les partenaires nationaux a été initié et renforcé en associant les représentants des partis politiques, la société civile et les autres catégories socio-politiques à discuter sur les défis et les préalables à la consolidation d'une paix durable au Burundi malgré certaines tensions et confrontations. Une des recommandations issues des cadres de dialogue, à savoir la mise en place d'un forum permanent des partis politiques, est en cours de mise en œuvre.

Malgré ces avancées, les tensions politiques et les crises internes qui subsistent au sein des principaux partis politiques ainsi que les dysfonctionnements qui ont marqué le parlement au cours de l'année 2007 ont ralenti la consolidation de la culture démocratique. Certains acteurs jugent le dialogue politique insuffisant et craignent que des mesures importantes ne soient toujours prises par le

Gouvernement sans concertation de toutes les parties prenantes. Cela fait craindre la détérioration de l'environnement sociopolitique, surtout que des incidents à caractère politique, les incendies des bureaux administratifs de certains partis politiques notamment, ont commencé à se manifester.

Dans le domaine de la participation de la femme à la vie politique, un pas a été franchi au niveau du parlement et du gouvernement. Néanmoins, cet effort mérite d'être soutenu pour une participation effective et efficace des femmes dans la gestion du pays. Même si le niveau de représentation des femmes dans les plus hautes institutions est demeuré constant, l'absence d'une femme parmi les trois personnalités de l'exécutif et le non respect au niveau des institutions démocratiques à la base et dans la plupart des services publics d'un minimum de 30% convenu pour les femmes, laisse inachevée la prise en compte du genre dans les politiques et programmes.

La mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation poursuit son cours avec les consultations provinciales entre élus nationaux et élus locaux, la création de l'association burundaise des élus locaux et l'élaboration d'un document de politique nationale de décentralisation et d'un plan d'action triennal. Cependant, l'instabilité constatée au niveau de l'exécutif communal avec les révocations répétées d'administrateurs communaux représente un défi important dans le cadre du processus de décentralisation.

Cette situation a affaibli les capacités nationales à répondre aux préoccupations et besoins de base des populations. En particulier l'administration publique déjà affaiblie par la crise n'arrive pas encore à fournir les services publics de qualité à toute la population. Les cas de corruption et les autres malversations économiques sont récurrents et sont aggravés par la faiblesse des systèmes et des capacités de gestion des biens publics.

Dans le domaine de la justice, le manque d'indépendance et l'insuffisance de moyens du pouvoir judiciaire ne permet pas de servir les besoins de la population en matière judiciaire. La méconnaissance de la loi, la persistance des lois inégalitaires et des domaines encore régis par la coutume telle que la succession ainsi que l'inaccessibilité de la justice pour la majorité de la population aggravent la situation d'impunité et encouragent les citoyens à se faire justice eux-mêmes.

De plus, l'absence de mécanismes qui permettent à la population de faire un travail de mémoire sur les multiples vagues de violence qui ont endeuillé le Burundi, et ultimement de punir des crimes commis

depuis l'indépendance, font obstacle à la réconciliation nationale et à la consolidation de la paix.

Dans le domaine des Droits de l'Homme, des violations récurrentes et en particulier les violences basées sur le genre continuent à sévir. Les institutions, les systèmes et les instruments au niveau national ne sont pas suffisants pour promouvoir réellement les droits de l'homme et en assurer efficacement la protection. Le processus de mise en place d'une Commission Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) avance; le Gouvernement a adopté l'avant-projet de loi portant organisation et fonctionnement de la CNIDH. Des inquiétudes ont cependant été soulevées par certains acteurs, les organisations de la société civile notamment, quant à la prise en compte de la résolution A/RES/48/134 du 4 mars 1994 relative aux institutions nationales pour la promotion des droits de l'homme «Principes de Paris».

En ce qui concerne les défis de relèvement socio-économique, en plus de la situation de pauvreté structurelle et de pression démographique sur un territoire limité, les années de crise ont eu comme principales conséquences: la destruction du tissu social y compris la perte des valeurs culturelles et de la cohésion sociale, une situation d'insécurité caractérisée par la présence à travers le pays de nombreuses armes, l'affaiblissement des systèmes et des capacités de production économique, l'affaiblissement des ressources humaines, l'aggravation de la pandémie du VIH/SIDA, la destruction des infrastructures et des capacités qui assurent les services sociaux de base, une insécurité caractérisée par la présence des armes au sein des populations civiles. Cette situation a exacerbé la situation de pauvreté et a freiné la dynamique de développement qui avait été enclenchée dans les années 80-90.

La situation de la sécurité alimentaire au Burundi s'est sensiblement détériorée au cours de la dernière décennie marquée par le conflit armé, les perturbations climatiques et la persistance de maladies et ravageurs des cultures sont venus aggraver une situation déjà précaire. Ces éléments défavorables ont lieu dans un contexte d'extrême pauvreté où plus de 90% de la population vit de l'agriculture de subsistance dont la production a régressé de 15 % dans la dernière décennie alors qu'au même moment le rythme d'accroissement de la population va crescendo (densité de 301,5

Dans le domaine de la participation de la femme à la vie politique, un pas a été franchi au niveau du parlement et du gouvernement.

habitant au km²). Les personnes en insécurité alimentaire effective, estimées à 16% de la population nationale relèvent principalement de la catégorie des ménages vulnérabilisés par le conflit (rapatriés, déplacés, orphelins, etc.) et les aléas climatiques auxquels s'ajoutent ceux n'ayant pas suffisamment accès à la terre et /ou exploitant des terres marginales fortement dégradées. Les cas sociaux (orphelins, handicapés, malades chroniques, etc.) sont de plus en plus nombreux. Dans toutes ces catégories, les femmes et les enfants en bas âge constituent la majorité des personnes qui souffrent plus de l'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire sera certainement plus aggravée par la crise économique mondiale et restera un défi majeur pour la consolidation de la paix et le relèvement communautaire.

La question foncière demeure un défi majeur tant du fait de la lenteur de la résolution des conflits fonciers exacerbés par le retour massif des réfugiés, de la difficulté d'accès à la terre des personnes vulnérables et des veuves en particulier, ou de la gestion obsolète des ressources foncières.

Les années de crise ont eu donc des effets néfastes sur la population et ont créé de nouvelles catégories de populations vulnérables constituées de : réfugiés en cours de rapatriement, démobilisés, ex-combattants et déplacés intérieurs. Les appuis de réintégration apportés à ces catégories de population n'ont pas été ancrés dans une dynamique communautaire, elles n'ont pas été menées de façon intégrée et n'ont pas été inscrites dans la durée. Les longues années de crise ont condamné le pays à gérer les questions selon une approche basée sur les urgences, avec des interventions de court terme non ancrées dans une dynamique et une perspective de long terme. L'absence de stratégies dans la plupart des secteurs a conduit à des interventions saupoudrées et exclusivement basées sur l'aide extérieure et surtout d'urgence.

Les capacités de planification stratégique au niveau national et local sont faibles et ne tiennent pas suffisamment en compte les dynamiques au niveau mondial et régional. Les systèmes statistiques ne sont pas fiables et les capacités de les utiliser pour la prise de décision à différents niveaux sont faibles.

Le Burundi a adhéré à plusieurs organisations et initiatives régionales et sous-régionales dont il a pu bénéficier pour régler des questions importantes notamment le processus de paix. Cependant, le Burundi fait face à un risque d'éparpillement et de non-capitalisation des efforts investis dans ses organisations et initiatives sous-régionales. La valorisation des opportunités représentées par la perspective de l'intégration sous régionale est un défi

majeur pour le Burundi.

Ces défis dont la plupart sont des conséquences des nombreuses années de crise socio politiques sont exacerbés par des problèmes structurels dont les plus importants sont : une pauvreté extrême, la pression démographique, une croissance économique faible, une économie fondée en grande partie sur l'agriculture de subsistance, la dépendance du pays sur le café comme principal produit d'exportation et sur l'aide extérieure, une faible valorisation du potentiel humain, et une faible valorisation des ressources et des potentialités qui existent au niveau du pays et de celles offertes dans le cadre de l'intégration sous régionale et de la mondialisation.

2. 2. 2. Les principaux risques

La lenteur dans la mise en application des accords entre le Gouvernement et le FNL ainsi que la persistance des conflits sous-régionaux risquent d'aggraver l'insécurité et partant compromettre les efforts de consolidation de la paix et de redressement socio-économique. De même, un contexte pré-électoral mal géré risque de détériorer l'environnement sociopolitique et d'exacerber les tensions politiques.

L'insuffisance des ressources et d'opportunités économiques pour la réintégration des rapatriés, des ex-combattants et des démobilisés ainsi qu'une mauvaise gestion de la question foncière sont des aspects qui constituent des menaces à la fragile stabilité du pays car ils risquent de déclencher de nouveaux conflits et accentuer une insécurité au sein des communautés burundaises.

La situation économique déjà précaire risque de s'empirer suite aux éventuelles conséquences de la crise économique mondiale qui incluent notamment : une diminution des investissements tant publics que privés, une diminution des recettes fiscales par l'effondrement des exportations, une réduction de l'aide publique au développement, une généralisation des tensions sociales et une concentration des interventions à caractère humanitaire au détriment de celles axées sur le développement.

Si l'insécurité alimentaire encore aujourd'hui maîtrisable devait se généraliser à cause de la dégradation de l'environnement, des changements climatiques, de la flambée des prix, de la pression démographique sur les terres, du manque d'autres opportunités économiques, elle risque également de provoquer des tensions sociales.

La faible performance des programmes de coopération liée en partie à la capacité limitée des acteurs nationaux à conduire les processus de

planification stratégique et de coordination de l'aide risque de démotiver les partenaires et de diminuer le volume de l'aide pour les programmes de consolidation de la paix et de relèvement communautaire.

Enfin, si le processus d'intégration économique sous régional n'est pas bien préparé, le pays ne va pas en profiter et au contraire il risque d'en souffrir. Ainsi par exemple la COMESA et l'EAC constitue une opportunité d'intégration économique sous régionale sans précédent pour le Burundi, mais s'il n'y a pas de préparation adéquate, le secteur privé et l'économie burundaise encore affaiblie par la crise risquent d'être submergées par une concurrence sous-régionale devenue plus importante. Avec la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, le Burundi risque de perdre les éléments actifs nécessaires au développement à travers la fuite des cerveaux et l'exode de la main d'œuvre qualifiée déjà limitée. Enfin, la poursuite du conflit à l'Est de la RDC provoque une instabilité sous-régionale aux conséquences négatives sur la stabilité du Burundi.

2. 2. 3. Les opportunités

La fin des hostilités et l'intégration progressive du FNL dans les institutions nationales constituent une fondation pour asseoir la paix de façon durable et de transformer les combattants en une capacité de paix et une force pour le relèvement communautaire.

Les échéances électorales à venir constituent une occasion pour consolider le processus démocratique notamment à travers le renforcement du dialogue entre les acteurs politiques et sociaux.

L'engagement de la société civile, en particulier les médias, les associations de défense des droits de l'homme et les organisations féminines constitue un facteur clé pour la consolidation de la paix, la sécurité humaine et l'implantation d'une culture de bonne gouvernance.

Le processus de décentralisation entamé permettra de concevoir des programmes appropriés par les communautés et répondant à leurs besoins spécifiques et leur meilleure participation au processus démocratique et de reconstruction du pays.

La mesure d'abolition des frais de scolarité annoncée en 2005 et la disponibilité des partenaires au développement à soutenir les efforts du gouvernement, la place occupée par l'éducation dans l'agenda politique, la forte mobilisation des communautés à la base et l'implication des privés, des institutions/organisations non gouvernementales internationales et nationales dans la construction des

infrastructures, constitue des opportunités réelles pour réaliser l'OMD sur l'éducation.

Le retour massif des réfugiés constitue également une occasion d'introduire de nouveaux savoir faire et permettre d'élargir les opportunités économiques, de contribuer au changement de comportement dans la société et ceci facilitera la recherche de solutions durables à la question de la propriété foncière.

L'intégration effective du Burundi dans les ensembles sous-régionaux notamment la CEA peut aussi servir de cadre d'épanouissement de la population burundaise qui pourrait tirer un profit social et économique des ouvertures et opportunités offertes par les autres pays, notamment dans le secteur de l'éducation, de l'emploi et des échanges commerciaux. En particulier des solutions alternatives à la question des réfugiés burundais pourront être trouvées dans un cadre sous-régional.

La crise alimentaire mondiale peut aussi donner l'opportunité d'innover pour avoir un plan d'action de la politique agricole doté de systèmes de production plus rationnels et rentables et visant une meilleure valorisation des ressources régionales et à terme d'assurer une sécurité alimentaire pour tous.

La crise financière actuelle peut également constituer une opportunité pour une meilleure exploitation d'autres potentialités économiques locales notamment les ressources naturelles, culturelles et touristiques et le développement de nouveaux partenariats économiques ainsi qu'une meilleure appropriation et rentabilisation de l'aide. A ce niveau, le Groupe de Coordination des Partenaires est une opportunité pour renforcer le processus de planification et la coordination des programmes.

2. 3. Analyse de la réponse

2. 3. 1. La réponse nationale

Afin de trouver une réponse aux conflits burundais, le Gouvernement et les autres acteurs nationaux notamment les parties au conflit se sont investies dans des négociations qui ont abouti à une série d'accords de paix. Ces accords ont mené à la relance du processus démocratique et à la fin des hostilités.

Pour faire bénéficier à la population les dividendes de la paix et lancer la reconstruction socio-économique du pays, le Gouvernement du Burundi s'est dotée en 2006 d'un cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP) focalisé sur les quatre axes suivants : l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité, la promotion d'une croissance économique durable et équitable, le développement du capital humain et la lutte contre le VIH/SIDA. Ce CSLP a

été traduit en programme d'actions prioritaires qui a été présenté aux partenaires pour mobilisation de ressources lors de la Table Ronde de Mai 2007.

Dans le même cadre, les mesures de gratuité de l'enseignement primaire à tous les enfants et des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et des soins pour les mères qui accouchent ont été prises par le Président de la République. Ces mesures ont un impact positif et significatif sur le taux de scolarisation et le taux de mortalité maternelle et infantile et d'accélérer l'atteinte des OMDs.

Pour consolider la paix, le Gouvernement avec les partenaires nationaux et internationaux ont élaboré un CSCP à travers un processus de consultations participatives. Ce cadre stratégique permet d'apporter une réponse politique aux priorités stratégiques suivantes de consolidation de la paix : La promotion de la bonne gouvernance, l'accès équitable à la justice, la promotion des droits de l'homme, la lutte contre l'impunité ainsi que l'atteinte d'un consensus sur les modalités de la mise en place et le fonctionnement des mécanismes de justice de transition, l'achèvement de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le FNL ainsi que la poursuite de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement de la population civile avec l'implication effective de toutes les parties prenantes.

En plus du CSLP et du CSCP, le Gouvernement du Burundi s'est engagé dans un exercice de réflexion prospective pour développer une vision « Burundi 2025 ». La finalisation de cette vision et son appropriation par toutes les couches de la société fera de cet instrument un outil de prévention des conflits et d'orientation des programmes de développement.

Des réformes institutionnelles ont été également conduites pour répondre à des défis clé de consolidation de la paix et de relèvement socio-économique. Il s'agit notamment de la mise en place du Groupe de Coordination des Partenaires (GCP), la Cour et la Brigade anti-corruption, le Comité tripartite de pilotage des consultations sur les mécanismes de justice de transition, la Commission ad hoc sur le rapatriement et la réintégration des réfugiés, la Commission nationale de DDR, la Commission nationale des Terres et autres biens.

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme n'a pas encore été mise en place. Le projet de loi à l'origine de sa création qui a été présenté au Conseil des Ministres contient des contradictions avec les instruments internationaux sur le plan de son indépendance ainsi que sur le plan des pouvoirs qui lui seront conférés.

Ces réponses ont permis une avancée significative vers la consolidation de la paix et le relèvement socio-

économique. Il faudrait toutefois les renforcer et les intégrer davantage pour maximiser leur impact. Pour y arriver, il faudra également que les appuis des partenaires s'inscrivent dans les réponses et processus nationaux.

2. 3. 2. L'appui du SNU: les enseignements tirés de la stratégie intégrée d'appui des Nations Unies à la Consolidation de la paix 2006-2009

La réponse des Nations Unies est organisée selon deux niveaux : le niveau politique et le niveau programmatique. Cette organisation reflète la volonté de fournir un appui soutenu, intégré et fiable au processus de consolidation de la paix au Burundi.

Au niveau politique, la réponse est donnée à travers la mise en œuvre de la résolution du Conseil de Sécurité sur le mandat du BINUB, la participation aux travaux du Directoire Politique, la facilitation du processus du Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix, ainsi qu'à travers l'appui aux missions et réunions de la Commission de Consolidation de la Paix (PBC) sur le Burundi.

Au niveau programmatique, une stratégie intégrée d'appui des Nations Unies à la Consolidation de la Paix, UNDAF+, a été élaborée et mise en œuvre. Cette stratégie intégrée constitue une réponse unique des Nations Unies aux défis et efforts de consolidation de la paix pour la période 2007-2009. Elle implique l'association de toutes les ressources et énergies du système des Nations Unies autour de cet objectif de consolidation de la paix. L'appui a été organisé autour des huit priorités stratégiques suivantes: (1) la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique, (2) le désarmement, démobilisation, réintégration et réforme du secteur de la sécurité, (3) la promotion et la défense des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité, (4) la réintégration durable des populations affectées par la guerre et autres sinistrés, (5) la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, (6) l'accès équitable aux services sociaux de base, (7) l'amélioration de la sécurité alimentaire et (8) l'intégration sous-régionale dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'économie. Elle a été traduite en programmes et projets dont les projets PBF mis en œuvre par les agences des Nations Unies et les Sections Intégrées du BINUB conjointement et ou individuellement.

L'évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie a dégagé les enseignements suivants:

- la plupart des questions sont complexes et nécessitent une réponse intégrée et une approche transversale;

- la combinaison de la réponse technique avec la réponse politique permet d'atteindre les résultats attendus;
- le nombre trop élevé de priorités et d'activités ont entraîné le saupoudrage des interventions et une dispersion des efforts et une focalisation sur les manifestations plutôt que sur les causes structurelles;
- les appuis ont été souvent guidés par les problèmes et ils ont perdu de vue les opportunités;
- l'absence de stratégie nationale pour les domaines appuyés a conduit souvent à faire des interventions ad hoc et dispersées;
- l'implication de la société civile a contribué à accroître l'impact et la durabilité, notamment dans les domaines tels que le VIH/SIDA;
- les opportunités de partenariat stratégique n'ont pas été valorisées de façon optimale.

La prise en compte de ces enseignements suggère quelques principes suivants qui vont guider les programmes de coopération 2010-2014:

- une démarche plus stratégique guidée au plus haut niveau par le contexte et les enjeux mondiaux et régionaux;
- une analyse du pays non pas sous l'angle des problèmes mais en considérant les opportunités et les potentialités;
- la focalisation sur quelques priorités où les Nations Unies ont un avantage comparatif et où ils peuvent avoir une valeur ajoutée;
- le renforcement du partenariat stratégique;
- s'assurer que les interventions se complètent et se renforcent

2. 3. 3. L'appui des principaux partenaires

Les partenaires Internationaux apportent au Gouvernement et aux autres partenaires nationaux un apport important pour la consolidation de la paix et le relèvement socio-économique. Certains participent déjà aux travaux du Directoire Politique pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le feu de septembre 2006 conclu entre le Gouvernement et le FNL. Ils ont aussi facilité le fonctionnement effectif du Mécanisme Conjoint de Vérification et de Suivi dans le cadre du même accord.

Les programmes de coopération appuient la mise en œuvre du CSLP, certains de ces programmes sont focalisés sur les 4 priorités qui sont aussi les priorités convenues pour l'appui intégré des Nations Unies au cours de la période 2010-2014. Sans être exhaustif, les partenaires intervenants dans les quatre priorités sont:

- **Planification stratégique et à la coordination:** La Banque Mondiale, la Commission Européenne, la BAD, ACBF, le Royaume Uni, Les Pays Bas et la Belgique;
- **Relèvement communautaire:** La France, le Royaume Uni, l'Allemagne, la BM, l'UE, la Belgique, le FIDA, la Suisse, les Pays-Bas, les Etats-Unis, la Chine et le Japon;
- **Réconciliation nationale, Justice et promotion et protection des Droits Humains:** Commission Européenne, Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, le Royaume Uni et la Suisse,
- **Bonne Gouvernance:** les Etats-Unis, la Commission Européenne, la Banque Mondiale.

Les organisations de la société civile, les confessions religieuses, les organisations féminines, l'institution des Bashingantahe, les organisations syndicales ainsi que les médias ont des programmes d'appui qui contribuent à la consolidation de la paix et au relèvement communautaire. Elles ont déjà mis en place des mécanismes de coordination de leurs interventions dans beaucoup de domaines dont : la lutte contre le VIH/SIDA, la lutte contre les violences basées sur le genre, la défense et la promotion des droits de l'homme, la promotion de la femme, le développement communautaire et la communication (médias), la cohésion sociale et règlement pacifique des conflits.

Les partis politiques contribuent au renforcement du processus démocratique à travers leur participation active aux cadres de dialogue, aux règlements pacifiques des crises institutionnelles et à la promotion de la bonne gouvernance. Ils sont également partis prenantes du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix.

Le secteur privé contribue significativement à la reconstruction économique du pays. Il peut jouer un rôle d'avant-garde dans l'intégration du Burundi dans la sous région. Il constitue un partenaire potentiel pour les programmes de coopération en général et en particulier les programmes des Nations Unies pour promouvoir les activités communautaires et intégrer les questions de consolidation de la paix dans leurs activités économiques notamment l'emploi pour les catégories tels que les jeunes, les démobilisés, les ex-combattants, les femmes.

3.

Les priorités stratégiques de l'appui intégré du système des Nations Unies 2010-2014



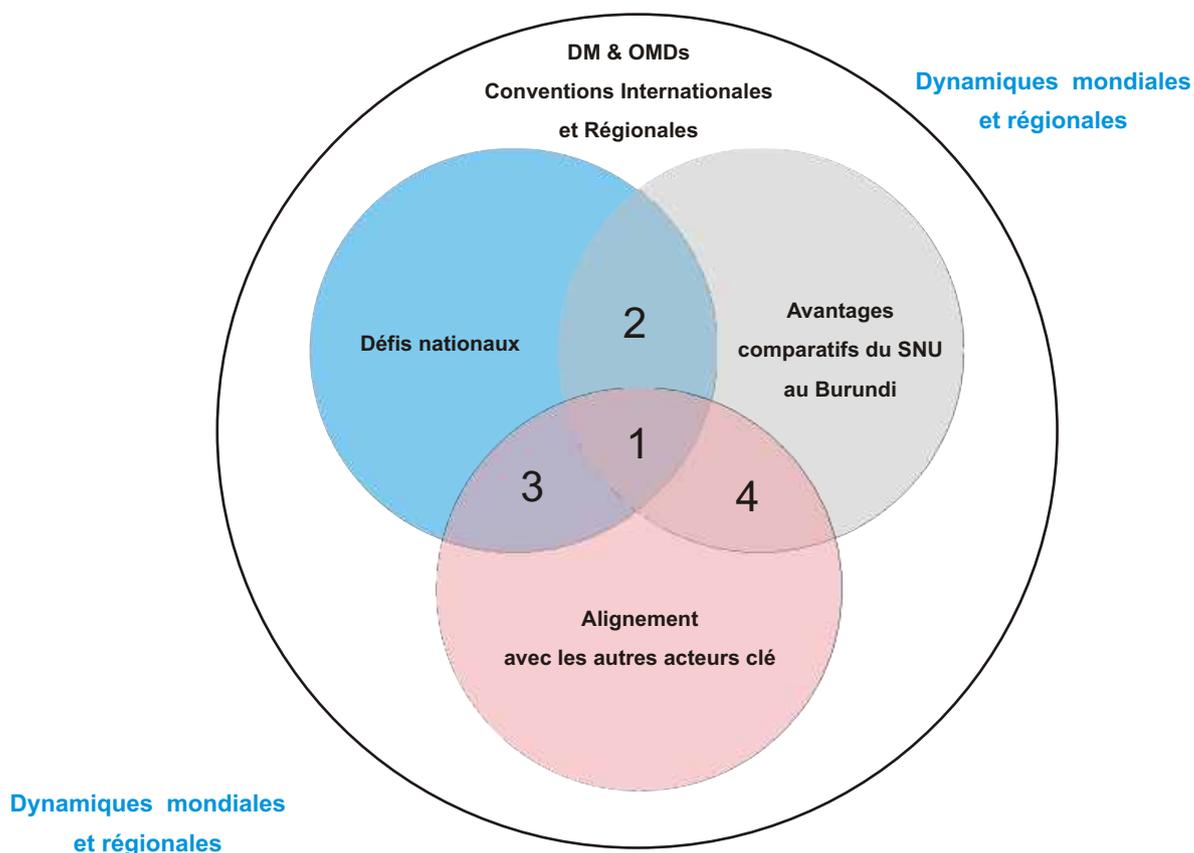
3.

Les priorités stratégiques de l'appui intégré du système des Nations Unies 2010-2014

3. 1. Les priorités et les résultats stratégiques

À partir de l'analyse précédente, les Nations Unies ont convenues avec le Gouvernement du Burundi les quatre priorités stratégiques de l'appui intégré du Système des Nations Unies au cours de la période 2010-2014. Cette analyse a pris en compte les éléments suivants : la vision Burundi 2025, les risques et opportunités liés aux dynamiques mondiales et régionales, les priorités nationales, les avantages comparatifs du système des Nations Unies au Burundi et les enseignements clé tirés de la mise en œuvre de l'UNDAF+.

Cadre pour une définition des priorités stratégiques

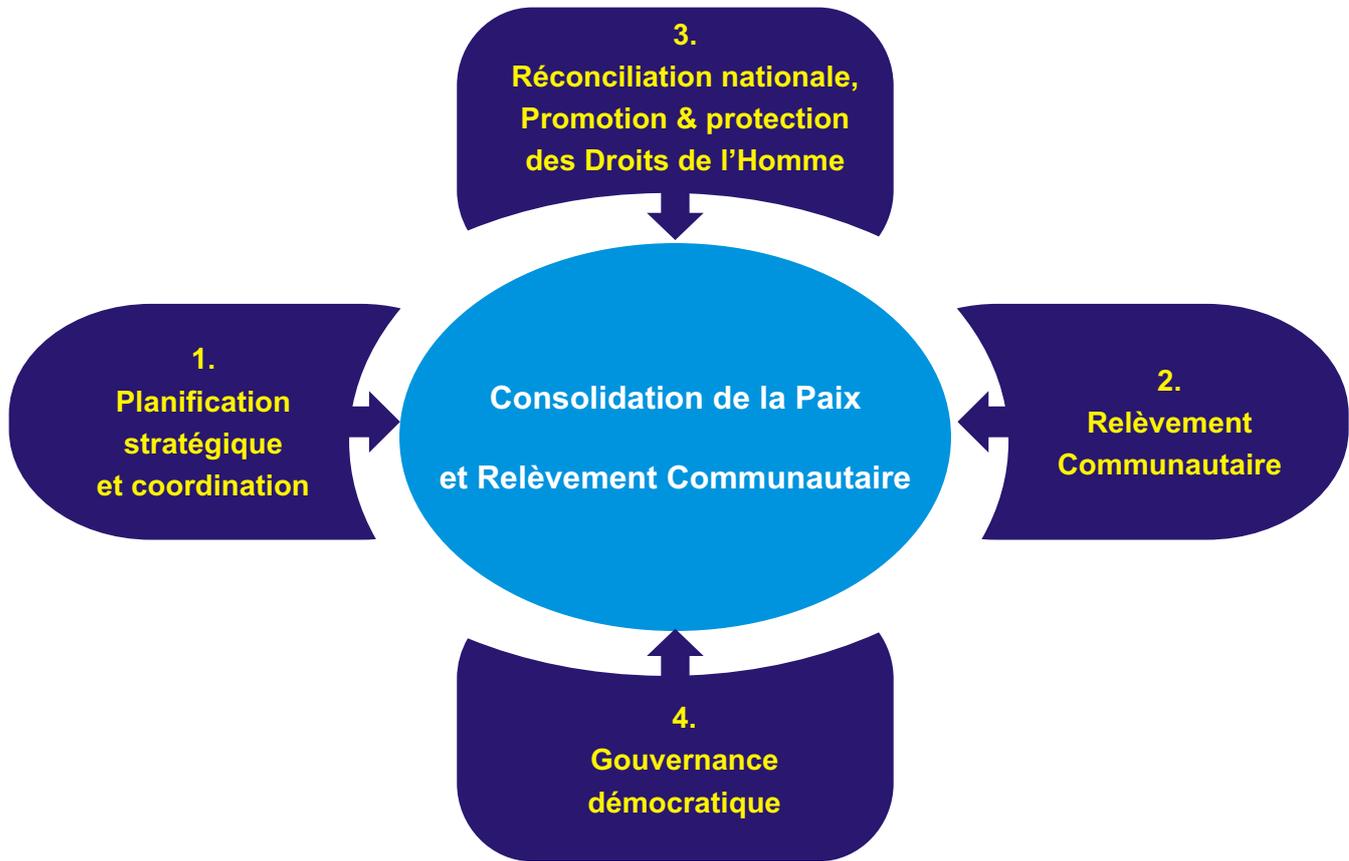


1. Haute priorité stratégique
2. Potentiellement haute priorité - négocier l'alignement avec les partenaires
3. Potentiellement priorité - recourir aux capacités régionales ou au niveau global, ou aider à mobiliser les acteurs qui ont un avantage comparatif
4. Moins prioritaire: ne répond pas à un défi national.

L'impact maximal se situe aux niveaux 1 et 2.

Les quatre priorités stratégiques sont les suivantes:

- (1) Appui à la planification stratégique et coordination
- (2) Appui au relèvement communautaire
- (3) Appui à la réconciliation nationale, à la promotion et protection des Droits de l'Homme
- (4) Appui à la gouvernance démocratique



Les résultats stratégiques définis à partir de ces 4 priorités sont les suivants :

- (1) Le système de planification stratégique est ancré dans une vision nationale appropriée par toutes les couches de la population ; il est soutenu par un système d'analyse stratégique doté de mécanismes efficaces de coordination de l'aide et il tient compte des engagements régionaux et internationaux du Burundi;
- (2) Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie;
- (3) Les institutions nationales et locales, la Société Civile et les Communautés sont mieux outillées pour protéger les Droits de l'Homme, assurer un système de justice efficace, équitable et transparent, et faire des avancées crédibles en vue de la réconciliation et la lutte contre l'impunité;
- (4) Les institutions de gouvernance contribuent à la consolidation de la paix et de la démocratie et elles sont plus crédibles et accessibles à la population.

3. 2. Justification des choix stratégiques

Les choix stratégiques ont été opérés sur base de l'analyse faite ci-haut, et ils ont été affinés à la lumière des avantages comparatifs du SNU au Burundi et de la contribution de ces priorités à la consolidation de la paix et au relèvement communautaire.

3. 2. 1. Avantages comparatifs du SNU au Burundi

Les principaux avantages qui ont guidé les choix stratégiques de l'appui intégré des Nations Unies au cours de la période 2010-2014 sont les suivants:

Le succès des élections de 2005 et le rôle ultérieur

Les Nations Unies ont le mandat, l'expertise et l'expérience en matière de prévention et résolution des conflits, et dans le cas spécifique du Burundi, elles peuvent s'appuyer pour cela sur des organes tels que le Conseil de Sécurité et la Commission de Consolidation de la Paix. L'Organisation a la capacité de faire le plaidoyer auprès du Gouvernement et des partenaires internationaux pour une prise en compte des questions de consolidation de la paix dans leurs stratégies et programmes.

Les Nations Unies ont également une position unique en matière de défense et de promotion des Droits Humains et peuvent apporter un appui stratégique au Gouvernement et aux autres acteurs nationaux qui travaillent dans ce domaine. L'Organisation a également développé au cours des dernières années une expérience dans les processus de justice de transition qui peut être très utile au processus de réconciliation nationale et de lutte contre l'impunité au Burundi. La protection des femmes et des enfants et la promotion de l'égalité des genres est aussi un domaine dans lequel les Nations Unies sont fortement positionnées.

joué par les Nations Unies pour accompagner les jeunes institutions mettent en évidence l'expérience de l'Organisation dans l'appui aux processus démocratiques et la décentralisation.

Le succès de l'appui au recensement de la population en 2008-2009 comme outil de référence pour la planification stratégique pour le Gouvernement et les autres acteurs clé, ainsi que les autres processus de planification stratégique appuyée par les Nations Unies, telles que le CSLP et la Table Ronde de Mai 2007, ont renforcé le rôle que les Nations Unies jouent en matière d'appui à la planification stratégique basée sur les statistiques relatives à la population et au développement humain.

Dans les autres secteurs socio-économiques, les Nations Unies ont une expertise technique, un rôle normatif et une capacité de plaidoyer reconnus, en particulier dans le domaine de l'éducation de base, de la santé, des dynamiques de la population, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et l'habitat, et de l'emploi ; d'intervention rapide en matière de santé ; d'intégration socio-économique des femmes et des jeunes et une capacité technique et logistique en matière de sécurité alimentaire qui peut être valorisée pour d'autres interventions sur le terrain (utiliser l'assistance alimentaire pour reconstituer les moyens de subsistance et renforcer les capacités des communautés à résister aux chocs, et comme une opportunité pour sensibiliser la population sur d'autres questions d'intérêt communautaire).

Dans les domaines tels que le relèvement communautaire et la lutte contre le VIH/SIDA, les Nations Unies ont développé une approche intégrée et multisectorielle, une capacité de mobilisation des ressources et de coordination des acteurs, ainsi qu'une présence sur le terrain avec des facilités, des programmes et une expertise. Il existe au niveau global une approche communautaire au relèvement et au développement local qu'on peut valoriser. En particulier, les Nations Unies ont développé une capacité de plaidoyer et de coordination des partenaires sur les questions liées aux mouvements de populations.

Enfin, les Nations Unies ont développé au Burundi une approche intégrée au niveau stratégique et programmatique qui permet aux agences, fonds et programmes et autres entités du système des Nations Unies de travailler plus en cohérence pour renforcer la complémentarité entre les appuis politiques au processus de consolidation de la paix et les programmes d'appui au relèvement socio-

économique, et d'accroître l'efficacité et l'impact du travail de l'Organisation au Burundi.

3. 2. 2. Contribution des résultats stratégiques à la consolidation de la paix et au relèvement communautaire

Les sections suivantes illustrent la contribution des résultats stratégiques à la consolidation de la paix et au relèvement communautaire. Elles résument également les résultats spécifiques de programme qui constituent des contributions significatives à la réalisation des résultats stratégiques et sur lesquels se basent les principaux programmes.

Les détails sur les résultats et le rôle des entités du système des Nations Unies sont présentés dans la matrice des résultats au niveau de l'annexe I.

(1) Appui à la Planification Stratégique et Coordination

La paix est un processus de long terme et pour être durable elle doit être intégrée dans les stratégies nationales de développement et dans les programmes de coopération.

Par ailleurs la nature multidimensionnelle des processus de consolidation de la paix demande la combinaison des efforts des différents acteurs. Dans un contexte de mondialisation où les dynamiques mondiales et régionales ont des implications sur le Burundi, il est important que les stratégies nationales prennent en compte les défis nationaux et qu'elles s'inscrivent dans une dynamique mondiale et régionale.

Le Système des Nations Unies est mandaté à assister les pays dans leur processus de planification stratégique, et en particulier à fournir l'expertise pour l'alignement de ce processus avec les normes, conventions et institutions internationales et régionales auxquelles le Burundi a adhéré et pour optimiser l'atteinte des OMDs. Dans le contexte actuel du Burundi, le système des Nations Unies a les capacités pour d'une part appuyer le Gouvernement à intégrer les questions de consolidation de la paix dans une vision de long terme et dans les stratégies et programmes de développement, et d'autre part pour mobiliser/coordonner les acteurs nationaux et

internationaux autour de ces programmes.

La contribution des Nations Unies dans le domaine de la planification stratégique et de la coordination sera centrée sur le résultat stratégique suivant:

Le système de planification stratégique est ancré dans une vision nationale appropriée par toutes les couches de la population et est soutenu par un système d'analyse stratégique doté de mécanismes efficaces de coordination de l'aide et il tient compte des engagements régionaux et internationaux du Burundi.

Ce résultat stratégique sera atteint à travers les résultats de programme suivants :

- Les institutions gouvernementales clés ont les capacités nécessaires pour animer un système de planification stratégique participatif qui inclut les acteurs nationaux et internationaux et qui tient compte des normes et engagements régionaux et internationaux
- Le Burundi tire un meilleur profit de sa participation au processus d'intégration sous-régionale, tenant compte des défis mondiaux.

(2) Appui au Relèvement Communautaire

La paix et le relèvement socio-économique ne se construisent pas seulement à travers des processus menés au niveau national, ils sont davantage consolidés et durables quand les acteurs au niveau local et communautaire sont impliqués. La plupart des interventions visant à appuyer les communautés sont menées de façon isolée et sectorielle et n'aboutissent pas à une appropriation par les populations bénéficiaires. Comme souvent ces interventions ciblent de façon spécifique des catégories de population dites vulnérables, elles créent des situations perçues comme discriminatoires dans les communautés et de ce fait ces interventions mettent à mal la cohésion sociale et les mécanismes traditionnels de solidarité.

Fort de son expérience globale en matière de développement communautaire, le système des Nations Unies voudrait appuyer le relèvement socio-économique en utilisant une approche communautaire intégrée dans des zones convenues

avec le gouvernement ainsi qu'un processus de relèvement précoce permettant de capitaliser les programmes humanitaires pour générer des opportunités de développement durable.

Cette approche de relèvement communautaire favorisera la consolidation des acquis des interventions humanitaires en vue de leur pérennisation. Elle permettra entre autres, le renforcement des capacités des structures de soutien économique et social, l'amélioration équitable des moyens d'existence durable et le renforcement des capacités d'auto-organisation, la diversification des opportunités d'emploi et de revenu, l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'accès équitable aux services de santé, d'éducation et aux autres services sociaux de base et leur prise en charge par les communautés, le désarmement définitif des populations civiles et l'amélioration de la sécurité, le règlement pacifique et équitable des litiges fonciers, et la recherche de solutions durables pour les personnes sans terre et au morcellement excessif du domaine foncier.

Les capacités des communautés en général, et celles des femmes en particulier seront renforcées pour prendre en charge leur développement socio-économique et d'apporter des réponses aux problèmes spécifiques des catégories particulièrement affectées par les effets de la crise. Suivant les zones, on pourra trouver les catégories suivantes : les rapatriés, les expulsés, les déplacés internes, les démobilisés et des anciens combattants, les chefs de ménage seuls, les victimes des violences basées sur le genre, les enfants de la rue, les orphelins, les personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA et les autres catégories socio-économiques à problème.

Dans ce domaine, le SNU appuiera le Burundi pour l'atteinte du résultat stratégique suivant:

Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie.

Ce résultat stratégique sera atteint à travers les résultats de programme suivants :

- Les structures décentralisées au niveau provincial

et communal ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la sécurité des communautés et leur fournir des services de qualité;

- Les communautés ont un accès équitable aux services sociaux de base et à terme elles ont les capacités nécessaires pour en assurer l'autogestion;
- Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont renforcés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par la crise et contribuent à trouver une solution durable à la question foncière.

(3) Appui à la Réconciliation nationale, et à la promotion et protection des Droits de l'Homme

La protection des droits de l'homme est une composante essentielle de la consolidation de la paix dans la mesure où elle protège toutes les personnes de tout âge, des deux genres et de toutes les catégories sociales contre les abus et violations qui pourraient être commis par ceux qui détiennent le pouvoir, soit de façon consciente, soit par omission, par négligence ou par ignorance. Elle permet également d'améliorer la liberté d'expression et ainsi d'offrir aux médias ainsi qu'aux autres organisations de la Société Civile l'espace pour contribuer à la vie politique et aux processus de prises de décisions et de gestion de la chose publique, et de jouer leur rôle de catalyseur pour les processus de consolidation de la paix.

Le processus de relèvement communautaire est également lié à la question des droits de l'homme dans la mesure où il permet la réalisation des droits socio-économiques de toute la population avec une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes affectées par la crise.

Dans le contexte burundais, le cycle des conflits doit être rompu pour assurer la stabilité et la paix à long terme. Ceci passe par un travail de mémoire sur les différentes vagues de violences qui ont endeuillé le Burundi, une justice de transition pour lutter contre l'impunité, et ainsi contribuer au processus de réconciliation nationale et de consolidation de la paix. Etant donné le caractère complexe du processus de justice de transition et la faible expertise dans ce

domaine, qui expliquent en partie les retards enregistrés dans ce domaine jusque-là, lesquels retards risquent de compromettre le processus de consolidation de la paix, il est urgent que le système des Nations Unies mobilise tout l'appui nécessaire pour accélérer la mise en place des mécanismes de justice de transition, en conformité avec les normes et conventions internationales en la matière.

Dans ce domaine, le SNU appuiera le Burundi pour l'atteinte du résultat stratégique suivant:

Les institutions nationales et locales, la Société Civile et les Communautés sont mieux outillées pour protéger les Droits de l'Homme, assurer un système de justice efficace, équitable et transparent, et faire des avancées crédibles en vue de la réconciliation et la lutte contre l'impunité

Ce résultat stratégique sera atteint à travers les résultats de programme suivants :

- Les mécanismes de justice de transition sont mis en place et sont fonctionnels et permettent de lutter effectivement contre l'impunité et de favoriser la réconciliation nationale;
- Les systèmes, institutions et mécanismes de promotion et de protection des droits de l'Homme sont mieux outillés pour réduire significativement les violations des droits de l'Homme et une culture des droits de l'Homme est progressivement et systématiquement implantée;
- Le système judiciaire est indépendant et a les capacités nécessaires pour rendre une justice équitable et accessible pour tous, en tenant compte des besoins spécifiques des groupes particulièrement affectés.

(4) Appui à la gouvernance démocratique

Une mauvaise gouvernance a été en partie à l'origine des crises que le Burundi a connues. La méfiance entre les différents acteurs politiques et le non respect des mécanismes de partage de pouvoir sont à l'origine des tensions politiques et des crises qui ont paralysé les institutions telles que le Parlement et créé des tensions internes au sein des partis politiques.

Les capacités limitées des institutions clé de gouvernance ne permettent pas à l'Etat de répondre aux besoins des populations et de mettre à leur disposition des services publics de qualité, alors que celles-ci attendent impatiemment les dividendes de la paix pour s'engager aux processus de consolidation de la paix et de relèvement socio-économique. Si les besoins des populations ne sont pas satisfaits, il s'en suit des tensions sociales et des risques de retour au conflit qui hypothèquent tout le processus de consolidation et de relèvement socio-économique.

Par ailleurs, le processus démocratique gagnerait à valoriser davantage la femme et ses capacités car les expériences d'ailleurs ont prouvé que son implication dans les institutions démocratiques a été déterminante pour la consolidation de la paix et la reconstruction.

Ainsi, dans le domaine de la gouvernance démocratique, le système des Nations Unies appuiera le Burundi pour l'atteinte du résultat stratégique suivant:

Les institutions de gouvernance contribuent à la consolidation de la paix et de la démocratie et elles sont plus crédibles et accessibles à la population.

Ce résultat stratégique sera atteint à travers les résultats de programme suivants:

- Le dialogue entre les acteurs nationaux est renforcé pour un accompagnement mieux intégré et coordonné du processus de paix et de la consolidation de la culture démocratique;
- Le parlement, les partis politiques et les autres institutions démocratiques ont les compétences nécessaires pour mieux participer à la consolidation de la culture démocratique;
- La société civile et les médias contribuent de façon efficace à la consolidation de la culture démocratique et au développement socio-économique;
- Les services publics sont plus accessibles à la population et leur qualité est améliorée, permettant une gestion plus transparente de la chose publique.

4.

L'approche de mise en œuvre de la stratégie intégrée



4.

L'approche de mise en œuvre de la stratégie intégrée

Le présent chapitre décrit l'approche qui guidera la mise en œuvre effective des programmes dérivant de l'UNDAF 2010-2014. L'approche comprend les principaux éléments suivants: (1) les principes directeurs, (2) les principaux services fournis à travers les programmes d'appui du système des Nations Unies, (3) les modalités de mise en œuvre des programmes, (4) les mécanismes de gestion et de mise en œuvre, ainsi que (5) les orientations pour une communication et une coordination stratégiques.

4.1. Les principes directeurs

La mise en œuvre de l'appui du système des Nations Unies au Burundi sera guidée par les principes directeurs suivants, qui tiennent également compte des recommandations du Forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide:

L'engagement collectif axé sur les résultats:

La déclaration de mission de l'Equipe Intégrée de Direction des Nations Unies et qui sous tend les résultats stratégiques, constitue le fil conducteur de toutes les initiatives et programmes du système des Nations Unies. Cette déclaration de mission est guidée par les principes majeurs de la gestion axée sur les résultats. L'appui intégré du système des Nations Unies devra systématiquement contribuer à:

- Aider à prévenir le retour au conflit violent et renforcer les capacités nationales pour une paix durable;
- Renforcer les capacités pour le relèvement communautaire et ainsi mettre en place les bases pour un développement équitable.

Renforcement des capacités nationales et appropriation:

La mise en œuvre des interventions prévues par les

Nations Unies privilégiera l'appropriation des programmes par la partie nationale, l'utilisation et le renforcement des capacités nationales plutôt que l'exécution directe par les Nations Unies. Pour avoir un impact, les Nations Unies devront se positionner pour être un conseiller de confiance du Burundi et les aider à faire des choix stratégiques dans le nouvel environnement global en mutation et à développer des capacités de négociation au moment où le pays s'engage dans les discussions de nouveaux Accords de partenariat. Aussi, une attention particulière sera apportée au besoin de renforcement des capacités nationales de planification stratégique, de mise en œuvre des programmes et de coordination des partenaires. Lorsque l'appui technique aux partenaires nationaux dans la mise en œuvre des programmes nécessite le détachement temporaire de personnel des Nations Unies auprès des Ministères concernés, cet appui direct sera effectué dans le cadre d'un dispositif qui facilite le transfert d'expertise, avec comme but ultime de renforcer les capacités nationales et d'assurer ainsi la relève. Pour la valorisation et le renforcement des capacités nationales, les programmes d'appui des Nations Unies utiliseront des modalités existantes qui ont fait leur preuve surtout dans les autres pays post crise. Il s'agit par exemple de l'utilisation du programme VNU pour mobiliser une expertise nationale et internationale surtout dans les programmes de relèvement communautaire, de la coopération Sud-Sud, ainsi que de la modalité TOKTEN.

Favoriser la pérennisation des interventions:

La mise en œuvre de cette stratégie consolidera les acquis des interventions humanitaires afin d'en pérenniser les effets à travers une approche de relèvement précoce guidant les interventions à plus long terme et de développement. Cette approche sera particulièrement suivie au niveau programmatique et opérationnel.

Approche intégrée:

La mise en œuvre des interventions, sur l'ensemble des quatre résultats stratégiques convenus, construira sur les acquis de l'intégration, afin d'en accroître l'impact et renforcer le partenariat. Ainsi, le système des Nations Unies devra s'assurer constamment que ses interventions se complètent et se renforcent, et sont en synergie avec celles des autres acteurs. L'approche intégrée sera appliquée au niveau stratégique, programmatique et opérationnel.

Renforcer le partenariat stratégique:

La mise en œuvre des programmes de l'UNDAF valorisera les opportunités de partenariat stratégique identifiées lors du processus de planification. Le partenariat construira sur les éléments suivants: (1) niveau politique et stratégique, comprenant des échanges d'informations et des analyses partagées sur des situations et des problématiques majeures, le plaidoyer commun autour de ces problématiques; (2) le niveau programmatique et opérationnel, comprenant le développement de programmes communs, le co-financement des activités, le partage de ressources, d'approches, d'expertise et de services, la répartition du travail (zones d'interventions ou composantes), ainsi que le suivi et l'évaluation conjoints. De façon particulière, le présent cycle exploitera au maximum les opportunités de partenariat entre la Banque Mondiale, l'Union Européenne et les Nations Unies, opportunités offertes par les Accords de partenariat conclus entre ces trois Institutions au plus haut niveau : MOU signé entre la Banque Mondiale et les Nations Unies le 24 Octobre 2008 et la Déclaration conjointe entre la CE, UNDG et la BM signé le 25 septembre 2008. Ces accords réaffirment les principes de collaboration et donnent les orientations pour renforcer la synergie entre la Banque Mondiale, la Commission Européenne et les Nations Unies dans les contextes d'après crise.

Focalisation géographique:

Pour des résultats au niveau communautaire convenus, le système des Nations Unies discutera avec le Gouvernement l'opportunité de focaliser son appui sur un nombre limité de zones d'interventions, par exemple les plus affectées par les questions de consolidation de la paix et de relèvement socio-économique, et y mettre le paquet en coopération avec les autres partenaires internationaux. Ceci permettra de réaliser un impact rapide et visible sur le relèvement communautaire et de mettre en place un modèle qui pourra servir pour les autres zones d'intervention.

Réduction des coûts de transaction (et adaptation à la capacité d'absorption):

La conception et la mise en œuvre des programmes d'appui du système des Nations Unies devront se faire de la manière la plus rationnelle possible et réduire au strict minimum le nombre de transactions et leurs coûts pour la partie nationale. Ceci passera par la mise en place et l'utilisation de la modalité HACT qui consiste en l'utilisation des systèmes nationaux dans la mise en œuvre des projets/programmes. Aussi, les modalités de mise en œuvre et de gestion des programmes et projets appuyés par les Nations Unies devront demeurer flexibles et prendre en compte les spécificités et les contraintes d'un pays en sortie de crise.

Principes et questions spécifiques aux Nations Unies:

Le travail des Nations Unies au Burundi sera aussi inspiré par les orientations et les principes de l'Organisation au niveau global. En particulier les questions suivantes seront prises en compte de manière transversale dans tous les programmes : les droits de l'homme, le genre, la lutte contre le VIH/SIDA, la lutte contre l'exclusion et la réduction des inégalités, ainsi que la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Les Nations Unies observent une politique de tolérance zéro à l'égard de tout comportement préjudiciable, humiliant ou dégradant, notamment en ce qui concerne l'exploitation et les abus sexuels. Les fonctionnaires des Nations Unies, ainsi que tout autre personnel international ou national et les collaborateurs des Nations Unies œuvrant dans l'exécution des projets et programmes, sont tenus de respecter les plus hauts standards d'intégrité et de conduite.

La vision du Secrétaire Général devra aussi inspirer tout le travail du système des Nations Unies au Burundi, en particulier les trois orientations clé suivantes: (1) réaliser les résultats pour les populations qui sont dans le plus grand besoin, (2) promouvoir les biens publics/ressources communes à l'échelle mondiale, et (3) renforcer l'Organisation des Nations Unies à travers une transparence totale.

Ces principes directeurs sous-tendent l'ensemble des modalités de mise en œuvre des programmes et projets appuyés par les Nations Unies au Burundi au cours de la période 2010-2014, notamment en termes des services offerts, d'instruments de programmation et de financement, de structure de gestion et de coordination.

4. 2. Services fournis à travers les programmes de l'UNDAF

Les principes directeurs se reflètent dans la «gamme» de services que les Nations Unies proposeront pour atteindre les résultats définis :

- **Travail politique** et facilitation de processus pour appuyer les réponses aux questions complexes de consolidation de la paix;
- **Plaidoyer** auprès du Gouvernement et des autres partenaires en faveur des questions importantes pour lesquelles le Gouvernement, les Nations Unies et la Communauté Internationale se sont engagés;
- **Dialogue sur les politiques (policy dialogue), soutien à la formulation des stratégies** et au développement des programmes;
- **Réponse programmatique** pour mettre en place ou renforcer les capacités institutionnelles, les capacités techniques et les services nécessaires à la réalisation des résultats des différents programmes. Au niveau de la réponse programmatique, la **fourniture directe de services ou l'exécution directe** d'activités par le système des Nations Unies se fera dans des situations bien spécifiques, telles que les urgences humanitaires, et dans les domaines où le pays ne dispose pas encore de capacités suffisantes. Cet appui direct sera apporté sur une base temporaire et sera accompagné de mesures concrètes pour renforcer les capacités nationales à reprendre en main ces services à terme.

Ces services seront combinés et modulés en fonction des besoins spécifiques et de la nature des résultats.

4. 3. Modalités de mise en œuvre des programmes

La mise en œuvre des programmes se fera selon les deux modalités principales, à savoir (1) les programmes conjoints et (2) les programmes et projets individuels.

Les programmes conjoints

Cette modalité sera utilisée quand il ya deux ou plus d'entités des Nations Unies qui travaillent sur le même résultat de programme, travaillent avec les mêmes partenaires nationaux et/ou opèrent dans la même zone géographique, que la modalité représente une valeur ajoutée certaine ($1+1>2$), et que les entités concernées sont disposées à travailler ensemble. La modalité des programmes conjoints permet d'atteindre les objectifs suivants: (a) éviter les doubles emplois, réduire les coûts de transaction pour les

partenaires et maximiser les synergies; (b) contribuer à rendre plus cohérent, effectif et efficace le soutien des Nations Unies à la réalisation des objectifs nationaux; (c) maximiser l'impact des interventions du SNU. Cette modalité mobilisera autour d'un groupe de résultats communs, les capacités et les ressources du système des Nations Unies au Burundi et les organiser sous forme d'une réponse collective, comprenant un plan de travail commun, un budget commun, une répartition des responsabilités et des arrangements de mise en œuvre et de gestion des ressources.

Les programmes individuels

Dans les cas où la modalité des programmes conjoints n'est pas justifiée, c'est-à-dire quand cette modalité ne représente pas une valeur ajoutée certaine, le système des Nations Unies utilisera la modalité de programmes et projets mis en œuvre individuellement. Dans ces cas, l'Equipe Intégrée des Nations Unies assurera que les programmes et projets qui contribuent à un même résultat stratégique sont coordonnés au niveau de la planification, du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation.

4. 4. Mécanisme de gestion et de mise en œuvre

L'Equipe Intégrée de Direction des Nations Unies (UN Integrated Management Team, UNIMT)

Les chefs d'agences se réuniront régulièrement sous l'autorité du Coordonateur Résident en vue de partager l'information et travailler sur tous les aspects critiques liés à la consolidation de la paix au Burundi et au relèvement communautaire. Dans le cadre de ses fonctions de gestion et d'encadrement stratégique, la UNIMT constituera également, au sein des Nations Unies au Burundi, le plus haut niveau de prise de décisions pour la mise en œuvre de la stratégie intégrée, notamment en ce qui concerne les programmes conjoints, et la définition d'une position commune des Nations Unies au sein des différents mécanismes de coordination avec le Gouvernement et les Partenaires au développement. La UNIMT assurera également la cohérence des différents programmes conjoints et leur adéquation avec les objectifs et les résultats de la Stratégie Intégrée. La revue, par la UNIMT, de l'état d'avancement de l'ensemble des interventions appuyées par les Nations Unies se fera notamment à travers la tenue d'une retraite annuelle, où seront également évoquées les questions du renforcement de la coordination et de l'intégration du système des Nations Unies au Burundi. La UNIMT utilisera des mécanismes

techniques internes pour la coordination de la mise en œuvre des programmes.

Les Groupes Intégrés

La fonction globale des Groupes Intégrés est double: (1) Servir de mécanisme pour assurer la cohérence de l'action des Nations Unies dans une priorité stratégique définie et contribuer à améliorer la coordination au niveau national et; (2) Renforcer l'action intégrée du système des Nations Unies dans les domaines de la priorité stratégique couverte à travers l'analyse stratégique, le plaidoyer et la programmation conjointe.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF, les responsabilités principales des Groupes Intégrés sont les suivantes:

- Initier et faciliter des analyses stratégiques communes sur l'ensemble des questions liées à la thématique, et donner des inputs pour le dialogue sur les politiques avec le Gouvernement et les autres acteurs, notamment à travers leur participation aux travaux des Groupes Sectoriels mis en place dans le cadre du Groupe de Coordination des Partenaires (GCP);
- Sur base des interventions des autres acteurs, engager un dialogue avec ces acteurs pour valider les résultats spécifiques de l'appui du système des Nations Unies, identifier les opportunités de partenariat stratégique avec ces acteurs, et négocier les modalités de ce partenariat;
- Contribuer et conseiller le processus de développement des programmes et initiatives conjointes dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF, en veillant aux questions spécifiques du ressort de leur groupe;
- Appuyer ou faire le plaidoyer autour des aspects de la priorité liés à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits pour influencer les politiques et les stratégies nationales, notamment à travers leur participation aux travaux des Groupes Sectoriels mis en place dans le cadre du GCP;
- Etablir les modalités de leur participation dans les groupes et sous-groupes appropriés des mécanismes du GCP et préparer les contributions de manière concertée;
- Suivre la mise en œuvre des programmes de l'UNDAF et évaluer l'atteinte des résultats stratégiques liés à leur priorité et faire les recommandations à l'Equipe Intégrée de Direction des Nations Unies, notamment dans le cadre de la revue à mi-parcours ou de la préparation du nouveau cycle de programmes;

4.5. Communication et Coordination

La stratégie intégrée 2007-2009 n'a pas suffisamment renforcé les aspects de la communication. Il sera donc important d'accompagner la stratégie 2010-2014 par une composante communication. Cette composante communication devra couvrir plusieurs volets : la communication interne, la communication externe (relations avec les partenaires, sur place et à l'extérieur) et une communication pour le changement de comportement au sein de la population.

Le personnel des Nations Unies devra être sensibilisé aux principes de la communication pour pouvoir faire le plaidoyer partout où ils sont en contact avec la population et les partenaires.

Pour un meilleur impact sur la consolidation de la paix et le relèvement communautaire, la stratégie doit tenir compte des spécificités culturelles/traditionnelles du pays et voir comment faire le relais de communication par les ONG locales pour atteindre les populations à la base.

Le groupe Intégré Communication traitera de toutes les questions relatives à la communication et conseillera la UNIMT notamment sur la définition des messages clés sur le travail des Nations Unies en appui aux priorités nationales.

Pour assurer une meilleure coordination, la mise en œuvre des interventions appuyées par les Nations Unies pour la consolidation de la paix et le développement du Burundi se fera en appui aux priorités nationales. Ces interventions devront être harmonisées avec celles des autres acteurs. Cette synergie et harmonisation seront assurées à travers le Groupe de Coordination des Partenaires, GCP, une structure nationale de coordination, de suivi et de dialogue entre le Gouvernement et les partenaires mise en place début 2008. Les principales fonctions du GCP sont :

- Servir de cadre de dialogue entre le Gouvernement du Burundi et ses partenaires pour renforcer la coordination de l'aide et l'harmonisation des programmes;
- Renforcer la coordination et l'harmonisation de l'aide ainsi que son alignement sur les priorités nationales;
- Assurer que les aspects de consolidation de la paix se renforcent mutuellement à travers la mise en œuvre du CSLP et du CSCP.

5.

Le suivi et l'évaluation de la Stratégie



5. Le suivi et l'évaluation de la Stratégie

5.1. La matrice de suivi-évaluation

L'annexe II du présent document reprend les principaux éléments du cadre de suivi-évaluation, à savoir les indicateurs, les sources de vérification et les principales hypothèses. Cette matrice sera affinée au moment de la préparation des programmes et projets, et elle sera mise à jour au moins une fois par année.

5.2. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi régulier de la mise en œuvre de la Stratégie sera assuré par le Groupe Intégré Suivi-Evaluation appuyé par le Bureau du Coordonateur Résident et utilisant les contributions des Groupes Intégrés thématiques. Ce groupe rendra régulièrement compte à la UNIMT de l'état d'avancement des programmes conjoints et lui conseillera sur les ajustements nécessaires à faire pour améliorer les performances au niveau de la mise en œuvre.

Le Groupe Intégré de Suivi-Evaluation assurera aussi l'évaluation de l'impact global de la stratégie intégrée et des programmes conjoints sur l'objectif de consolidation de la paix et de relèvement communautaire.

Les mécanismes et institutions de coordination nationale mentionnés dans la section précédente joueront également un rôle clé dans le suivi et l'évaluation de l'UNDAF, notamment les Groupes Sectoriels et le Groupe de Suivi-Evaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

A la fin de chaque année, une revue annuelle sera organisée pour apprécier les progrès et tirer les enseignements, revisiter le contexte et faire les ajustements nécessaires sur la stratégie, les programmes et les mécanismes de mise en œuvre. La revue annuelle de 2011 tiendra compte du nouveau CSLP et des éventuelles nouvelles priorités émergeant des élections de 2010.

Au cours de l'année précédant la fin du cycle, 2013, une revue globale sera organisée pour apprécier la performance des programmes et leur impact sur la consolidation de la paix, examiner la durabilité des actions mises en place, et enfin dégager les enseignements utiles pour informer le processus de planification du cycle suivant.

5.3. Hypothèses et conditions de succès

L'atteinte des résultats stratégiques de l'appui intégrée du système des Nations Unies au cours de la période 2010-2014 repose sur les principales hypothèses et les conditions suivantes :

- Un leadership (individuel et d'équipe) au sein des Nations Unies au niveau politique, stratégique et opérationnel;
- Continuité dans les équipes des agences du système des Nations Unies, en particulier au niveau du leadership;
- Un appui constant des Sièges et des Bureaux régionaux au processus d'intégration;
- La réduction des coûts de transaction dans la mise en œuvre et la focalisation des interventions sur les priorités convenues;
- La volonté politique et la capacité des acteurs nationaux à assumer leurs responsabilités dans la création d'un environnement propice;
- La mise en œuvre des engagements du Gouvernement et du FNL pour régler définitivement la question du conflit violent;
- La création d'un environnement politique et institutionnel favorable à la mobilisation de l'aide;
- Une assistance internationale soutenue et prévisible;
- Une confiance (trust) entre le Gouvernement et les différents partenaires et une communication transparente;
- Une coopération effective entre le système des Nations Unies et les partenaires nationaux, notamment la Société Civile et le Secteur Privé;
- La valorisation des valeurs culturelles positives;
- La levée des barrières culturelles qui risquent de freiner les changements de comportement, notamment dans les domaines clé tels que le genre et l'espacement des naissances;
- Un contexte régional favorable, notamment le règlement du conflit violent à l'Est de la RDC.

6. Conclusion

La Stratégie Intégrée d'Appui des Nations Unies à la consolidation de la Paix et au relèvement communautaire a été élaborée sur base des priorités nationales telles que reflétées dans la vision 2025, le CSLP et le CSCP. Le processus d'élaboration a été mené d'une manière participative avec les autres partenaires et sous le leadership du gouvernement. Ainsi elle répond au besoin de juguler de façon significative les principaux facteurs d'instabilité et d'aider le pays à assurer le relèvement communautaire.

L'objectif de consolidation de la paix et de relèvement communautaire est prioritaire pour un pays marqué par tant d'années de conflit. C'est sur base de ce constat que, en appui aux efforts du gouvernement et des autres partenaires, les Nations Unies veulent renforcer les modalités de leur soutien au Burundi conformément aux principes de la déclaration de Paris et d'Accra.

La mise en œuvre de l'appui du Système des Nations Unies privilégiera le renforcement des capacités nationales et l'appropriation, l'approche intégrée et le renforcement du partenariat stratégique. La vision du Secrétaire Général inspirera aussi tout le travail du Système des Nations Unies à savoir la réalisation des résultats pour les populations qui sont dans le plus grand besoin et le renforcement de la transparence dans la mise en œuvre des programmes et projets.

L'appui intégré du Système des Nations Unies devra systématiquement contribuer à aider d'une part à prévenir le retour au conflit et à renforcer les capacités nationales pour une paix durable et d'autre part à renforcer les capacités

pour le relèvement communautaire et ainsi mettre en place les bases pour un développement équitable et durable.

Les défis auxquels sera confrontée la mise en œuvre de cette stratégie sont nombreux. Parmi ceux-ci, la grande sensibilité et la complexité des questions à résoudre dans certains domaines et l'amélioration de l'environnement politique et institutionnelle nécessitent une assistance soutenue. Le maintien d'une adhésion sans failles aux principes directeurs qui ont guidé l'élaboration de cette stratégie déterminera en grande partie le succès de sa mise en œuvre.

Ainsi l'appui au dialogue, le plaidoyer, le dialogue sur les politiques, le soutien à la formulation des stratégies et au développement des programmes ainsi que la réponse programmatique devront constituer les principes directeurs de la réponse apportée par les Nations Unies.

Les Nations Unies se sont dotées de cette stratégie pour offrir un soutien cohérent, intégré et plus visible au processus de consolidation de la paix et de relèvement communautaire. Cette stratégie ne trouvera cependant sa justification et sa valeur aux yeux du gouvernement et des burundais qu'à travers les résultats atteints. En d'autres termes, la contribution des Nations Unies ne pourra se mesurer qu'au rétablissement effectif d'une culture démocratique, au renforcement des capacités de l'état et des autres acteurs nationaux pour remplir leurs fonctions essentielles et aux améliorations tangibles dans la vie quotidienne des burundais.

ANNEXES

Annexe I:

Matrice des résultats

1. Appui à la Planification stratégique et à la Coordination

Domaine de priorité 1 : Appui à la Planification stratégique et à la Coordination

Résultat stratégique 1 : Le système de planification stratégique est ancrée dans une vision nationale appropriée par toutes les couches de la population et est soutenu par un système d'analyse stratégique doté de mécanismes efficaces de coordination de l'aide et il tient compte des engagements régionaux et internationaux du Burundi.

Résultat de programme 1.1 : Les institutions gouvernementales clés ont les capacités nécessaires pour animer un système de planification stratégique participatif qui inclut les acteurs nationaux et internationaux et qui tient compte des normes et engagements régionaux et internationaux

Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
1.1.1. Toutes les couches de la population ont pris connaissance de la vision Burundi 2025 et s'en approprient	<p>PNUD: appui technique aux institutions gouvernementales pour le pilotage de l'exercice de validation et de vulgarisation de la vision et la mobilisation des autres acteurs</p> <p>UNICEF: sensibilisation, information au niveau des écoles</p> <p>UNIFEM: sensibilisation, information de la population à travers les comités des femmes à tous les niveaux</p> <p>UNFPA: sensibilisation des jeunes</p> <p>OMS: sensibilisation et information au niveau du système de santé</p> <p>BIT: Sensibilisation des partenaires sociaux, tels que les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs</p>
1.1.2. Le Gouvernement a les capacités nécessaires pour conduire un processus participatif d'élaboration du CSLP de deuxième génération qui prend en compte les impératifs de consolidation de la paix, la vision 2025 et les OMDs et pour en assurer une mise en œuvre et un suivi-évaluation efficace	<p>PNUD : soutien technique aux institutions nationales clés pour le pilotage de l'exercice du CSLP et la mobilisation des acteurs nationaux et internationaux.</p> <p>Toutes les agences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien technique pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des stratégies sectorielles défini par le CSLP et en fonction de leur mandat et avantages comparatifs - plaidoyer pour une prise en compte des questions de consolidation de la paix, des conventions et normes internationales et des questions transversales <p>UNIFEM : plaidoyer, conseil et mise à disposition d'outils pour la prise en compte du Genre dans la formulation, la mise en œuvre, et le suivi-évaluation du CSLP</p> <p>UNFPA : Appui à la mise à jour et application de la politique nationale de la population</p> <p>OHCDH : plaidoyer et conseils pour la prise en compte des droits de l'homme dans le CSLP</p> <p>ONUSIDA : plaidoyer et conseils pour l'intégration de la problématique du VIH/SIDA dans les programmes du CSLP</p>
1.1.3. Les systèmes nationaux d'information, de production et d'analyse de statistiques socio-économiques sont renforcés et mieux organisés pour appuyer les processus de planification stratégique	<p>Toutes les agences : appui coordonné aux institutions nationales pour la production et l'analyse des données</p> <p>UNDP, UNFPA, UNICEF: programme conjoint pour l'appui au système statistique à travers Burundi Infos, base de données DHD, IMIS et les grandes enquêtes nationales</p> <p>OMS: appui au SNIS</p> <p>ONUSIDA: appui à la décentralisation du CRIS pour la collecte, l'interprétation et la diffusion de l'information stratégique sur le VIH</p>
1.1.4. Les mécanismes et institutions nationales de coordination et de mobilisation de l'aide sont renforcés	<p>Toutes les agences : participation et appui technique aux mécanismes de coordination en fonction de leur mandat et avantages comparatifs</p> <p>PNUD: coordonner l'appui du Système des Nations Unies aux institutions nationales de coordination ; appui technique aux institutions nationales de coordination</p>

Domaine de priorité 1 : Appui à la Planification stratégique et à la Coordination

Résultat stratégique 1 : Le système de planification stratégique est ancrée dans une vision nationale appropriée par toutes les couches de la population et est soutenu par un système d'analyse stratégique doté de mécanismes efficaces de coordination de l'aide et il tient compte des engagements régionaux et internationaux du Burundi.

Résultat de programme 1.2 : Le Burundi tire un meilleur profit de sa participation au processus d'intégration sous-régionale, tenant compte des défis mondiaux.

Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
1.2.1. Le gouvernement dispose d'une politique nationale d'intégration sous- régionale et a les capacités nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace de son plan d'action	<p>Toutes les agences : contribution spécifique à l'élaboration de la politique nationale et à sa mise en œuvre en valorisant l'expertise et la présence des Nations Unies au niveau sous-régionale</p> <p>PNUD: -appui technique aux institutions nationales en charge de l'intégration régionale; Représenter le système des Nations Unies dans les structures nationales de coordination</p> <p>UNHCR: - appui à la définition des priorités pour les mouvements de population dans la sous-région; - représenter le système des Nations Unies dans les structures nationales de coordination</p> <p>ONUSIDA: appui technique et coordination de l'agenda de la prévention au niveau régional.</p>
1.2.2 Les capacités du Gouvernement en matière de négociation ainsi que sa participation dans les organisations et les programmes sous-régionaux sont renforcées	<p>Toutes les agences : appui technique et conseil pour des négociations stratégiques en fonction des avantages comparatifs (mobilisation de l'expertise globale et régionale en cas de besoin)</p>

Mécanismes de coordination et modalités des programmes: Participation aux mécanismes du GCP, mise en place d'un groupe intégré, élaboration et mise en œuvre de programmes conjoints y compris la mobilisation de l'expertise inter-agence au niveau global et régional

2. Appui au Relèvement Communautaire

Domaine de priorité : Appui au Relèvement Communautaire

Résultat stratégique 2 : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie.

Résultat de programme 2.1 : Les structures décentralisées au niveau provincial et communal ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la sécurité des communautés et leur fournir des services de qualité.

Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
2.1.1. Les plans locaux de développement communautaire sont actualisés régulièrement et reflètent la vision 2025 ainsi que les besoins prioritaires des populations et particulièrement celles affectées par la guerre	<p>Toutes les entités du SNU: plaidoyer et appui technique pour la prise en compte des besoins des groupes spécifiques relevant de leurs mandats respectifs</p> <p>PNUD: Appui technique et coordination FENU: Appui technique UNFPA: prise en compte de la problématique de la croissance démographique ONUSIDA: plaidoyer et appui technique pour la prise en compte du VIH/SIDA OMS: prise en compte de la dimension sanitaire dans les plans UNIFEM: plaidoyer et appui technique pour la prise en compte du genre dans les plans OHCDH: plaidoyer et appui technique pour l'utilisation de l'approche basée sur les droits dans la planification locale FAO & UNHCR: prise en compte des questions foncières dans les plans locaux BIT: prise en compte des stratégies de création d'emplois locaux</p>
2.1.2. Les institutions nationales au niveau central et local ont les capacités nécessaires pour une mise en œuvre efficace de la politique nationale de décentralisation	<p>Toutes les agences: renforcement des capacités requises dans le domaine de priorité de la politique de décentralisation et contribution dans la mise en œuvre PNUD: appui technique aux institutions nationales et coordination de l'appui du SNU OMS: plaidoyer et appui technique pour la mise en place des districts sanitaires</p>
2.1.3 Les capacités de gestion des questions de sécurité au niveau local sont renforcées à travers la mise en place d'une approche communautaire de sécurité impliquant une collaboration entre les services de police, les autorités locales et les populations	<p>Toutes les agences: partage d'expérience en matière d'approche communautaire de sécurité et prise en compte des questions de sécurités dans leurs programmes</p> <p>PNUD: Appui technique aux communautés et entités du SNU</p>
2.1.4. Les mécanismes d'une participation inclusive des citoyens pour influencer sur le processus de prise de décision en vue d'une gestion transparente des affaires locales sont développés.	<p>PNUD: Appui technique et coordination FENU et UNIFEM :Appui technique UNFPA, UNICEF, OMS, ONUSIDA :Appui technique et plaidoyer</p>
2.1.5. Les capacités d'accueil et la qualité des services rendus à la population par les services décentralisés sont effectives et renforcées.	<p>PNUD: Appui technique et coordination UNFPA: Appui technique et plaidoyer UNICEF, UNHCR, OMS, UNHABITAT, FENU :Appui technique</p>
2.1.6 Les services et les capacités nécessaires pour la réintégration socio-économique durable des démobilisés, des ex combattants, des ex enfants soldats, femmes ex combattantes sont mis en place	<p>PNUD, UNICEF, PAM, OMS, ONUSIDA, OHCDH, UNIFEM, FAO, BIT, FENU, UNFPA, UNHABITAT : appui technique à travers un programme conjoint</p>

Domaine de priorité : Appui au Relèvement Communautaire

Résultat stratégique 2 : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie.

Résultat de programme 2.2 : Les communautés ont un accès équitable aux services sociaux de base et à terme elles ont les capacités nécessaires pour en assurer l'autogestion

Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
2.2.1. Le cadre institutionnel et les capacités du système préscolaire et scolaire permettent à tous les enfants d'accéder à une éducation de base et de qualité et les services nécessaires leur permettant de terminer le cycle primaire sont mis en place	<p>UNICEF: Appui technique et coordination</p> <p>PNUD / FENU: appui technique pour la construction des écoles</p> <p>PAM: Appui à travers l'alimentation scolaire</p> <p>UNICEF & UNIFEM: plaidoyer pour la scolarisation des filles et la prise en compte des besoins spécifiques des fille-mères dans la politique de l'éducation</p> <p>OMS: appui technique à la santé scolaire</p> <p>UNESCO: Appui technique</p>
2.2.2. Les programmes d'éducation nationale intègrent les questions transversales telles que les droits de l'homme, l'éducation à la paix, le VIH/SIDA, les compétences à la vie et prennent en compte les défis régionaux et mondiaux	<p>OHCDH, ONUSIDA, UNESCO, UNIFEM, UNFPA, UNHABITAT: plaidoyer et appui technique</p> <p>OMS: appui technique pour les questions liées à la santé</p>
2.2.3. Les services spéciaux nécessaires à la réintégration des enfants affectés par la crise et la pauvreté en particulier les enfants des familles rapatriées, les enfants de la rue et les enfants chef de ménage dans le système éducatif sont mis en place	<p>UNHCR, UNICEF : plaidoyer et appui technique à travers un programme conjoint</p> <p>UNFPA, PNUD, UNICEF: appui technique aux structures communautaires de réintégration</p> <p>PAM: appui à travers l'alimentation</p>
2.2.4. Les populations adultes non scolarisées en particulier les femmes ont accès à un programme d'alphabétisation fonctionnelle leur permettant de mieux participer au processus de relèvement communautaire et de consolidation de la paix et de la démocratie.	<p>UNESCO: Appui technique et coordination</p> <p>UNIFEM, ONUSIDA, UNICEF: appui technique</p> <p>PAM: Appui technique</p>
2.2.5. L'expertise nationale de la diaspora et la coopération Sud-Sud sont mobilisées pour appuyer les programmes d'éducation et de relèvement communautaire.	<p>UNESCO : appui technique pour une base de données</p> <p>Toutes les agences : appui technique</p> <p>PNUD: Appui technique et mise à disposition de l'expérience globale en matière de coopération Sud-Sud</p>
2.2.6. Les communautés ont accès aux services de santé de qualité qui sont capables de prendre en compte les catégories de populations ayant des besoins spécifiques et les différents stades de la vie.	<p>OMS, UNFPA, UNICEF: programme conjoint</p> <p>ONUSIDA, PAM, FAO: appui technique</p> <p>UNFPA: appui technique aux services de planification familiale</p> <p>BIT: Appui technique aux micro assurances de santé et à la protection sociale</p>
2.2.7. Les communautés ont les capacités de prendre en charge la gestion des structures de santé	<p>OMS, UNICEF, UNFPA: appui technique</p>
2.2.8. Les ménages, communautés et les services de santé ont les capacités nécessaires pour promouvoir un système nutritionnel adéquat et innovateur	<p>OMS, UNICEF, PAM, UNESCO, FAO, UNHCR: plaidoyer, appui technique et partage d'expériences</p>
2.2.9. La problématique du VIH/SIDA est prise en compte dans tous les programmes de relèvement communautaire	<p>ONUSIDA: plaidoyer et coordination</p> <p>Toutes les agences: prise en compte du VIH/SIDA dans leurs programmes</p>
2.2.10. Les communautés ont les capacités et les services nécessaires pour assurer la prévention et la prise en charge des personnes infectées et ou affectées par le VIH/SIDA	<p>OMS, UNICEF, UNFPA, PNUD, FAO, PAM : appui technique à travers un programme conjoint</p> <p>ONUSIDA : Coordination</p>
2.2.11. Les communautés ont un accès équitable à l'eau potable et aux infrastructures adéquates d'hygiène et d'assainissement	<p>UNICEF, UNHABITAT, PAM : appui technique à travers un programme conjoint</p> <p>OMS: déterminants de la santé</p>

Domaine de priorité : Appui au Relèvement Communautaire

Résultat stratégique 2 : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie.

Résultat de programme 2.2 : Les communautés ont un accès équitable aux services sociaux de base et à terme elles ont les capacités nécessaires pour en assurer l'autogestion

Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
2.2.12. Les communautés et les structures gouvernementales décentralisées ont les capacités nécessaires pour assurer la gestion de l'utilisation efficace des infrastructures d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement	OMS, UNICEF, UNHABITAT : appui technique à travers un programme conjoint BIT: Appui technique à travers l'approche HIMO

Résultat de programme 2.3 : Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont renforcés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages la réintégration socio-économique durable des populations affectées par la crise et contribuent à trouver une solution durable à la question foncière

Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
2.3.1 Les capacités des structures gouvernementales au niveau local et des communautés sont renforcées pour contribuer à une gestion plus efficace, équitable et durable des ressources foncières tenant compte de la pression exercée par la croissance démographique et les besoins de réintégration des populations affectées par la guerre.	UNFPA, UNHABITAT, FAO, UNHCR, PNUD, PAM: appui technique
2.3.2 Les capacités techniques et organisationnelles des communautés sont améliorées pour une augmentation significative de la productivité agricole et des revenus agricoles	FAO: Appui technique et coordination PAM: appui technique
2.3.3. Les communautés ont les capacités techniques et financières pour monter des entreprises locales novatrices génératrices d'emplois et de revenus et qui ont une valeur ajoutée pour la consolidation de la paix.	PNUD : appui technique et coordination BIT, UNFPA, UNIFEM : appui technique
2.3.4 Les structures gouvernementales au niveau local et les communautés ont les capacités pour prendre en charge une bonne préparation et une gestion efficace de la réponse aux catastrophes naturelles et aux autres crises nécessitant une réponse d'urgence	UNHCR, PNUD, PAM, UNICEF, OMS, FAO : appui technique

Mécanismes de coordination et modalités des programmes :

Programmes conjoints.

Les partenaires mentionnés travailleront en étroite collaboration pour réaliser les interventions en vue de l'atteinte de l'effet. Des réunions de coordination, d'information, d'échanges et de suivi ainsi que des visites conjointes seront organisées sous l'égide du Vice-Ministère chargé de la Planification et des Ministères techniques concernées

3. Appui à la Réconciliation nationale, et à la Protection et Promotion des droits de l'Homme

Domaine de priorité 3 : Appui à la Réconciliation nationale et à la Protection et Promotion des droits de l'Homme	
Résultat stratégique 3 : Les institutions nationales et locales, la Société Civile et les Communautés sont mieux outillées pour protéger les Droits de l'Homme, assurer un système de justice efficace, équitable et transparent, et faire des avancées crédibles en vue de la réconciliation et la lutte contre l'impunité	
Résultat de programme 3.1 : Les mécanismes de justice de transition sont mis en place et sont fonctionnels et permettent de lutter effectivement contre l'impunité et de favoriser la réconciliation nationale	
Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
3.1.1. La Commission Vérité et Réconciliation (CVR) est mise en place et est opérationnelle conformément aux standards internationaux	Tout le système des Nations Unies : plaidoyer OHCDH, PNUD : appui technique et administratif
3.1.2. Le Tribunal Spécial est mis en place et est opérationnel conformément aux standards internationaux	Tout le système des Nations Unies : plaidoyer pour encourager la mise en place d'un Tribunal Spécial conforme aux standards internationaux OHCDH, PNUD : appui technique et administratif
Résultat de programme 3.2 : Les systèmes, institutions et mécanismes de promotion et de protection des droits de l'Homme sont mieux outillés pour réduire significativement les violations des droits de l'Homme et une culture des droits de l'Homme est progressivement et systématiquement implantée.	
Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
3.2.1. Les forces de défense et de sécurité disposent des capacités accrues pour protéger les droits humains et particulièrement les droits des groupes vulnérables	OHCDH, PNUD, UNICEF, UNIFEM, UNHCR : plaidoyer et Appui technique
3.2.2. Les communautés en général et particulièrement les enfants, les jeunes et les femmes ont une meilleure connaissance des droits humains et des capacités accrues de revendiquer, de protéger et de réaliser de façon responsable leurs droits	OHCDH, UNICEF, UNFPA, UNIFEM, ONUSIDA : appui technique
3.2.3. La culture des droits de l'Homme est renforcée via l'enseignement des droits de l'Homme en milieu scolaire et non-scolaire	OHCDH, UNESCO, UNICEF : plaidoyer et appui technique au développement et à la mise en œuvre d'un curriculum pour tous les niveaux d'enseignement UNFPA : appui à travers les programmes des centres de jeunes
3.2.4. Les lois inégalitaires sont révisées et promulguées conformément à la Constitution et aux instruments internationaux et régionaux	Tout le système des Nations Unies : plaidoyer et appui technique OHCDH : appui technique
3.2.5. Les traités et standards internationaux relatifs aux droits de l'Homme sont davantage respectés via la soumission de rapports aux différents organes des traités	Tout le système des Nations Unies : plaidoyer OHCDH : appui technique
3.2.6. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) conforme aux standards internationaux est mise en place et débute ses activités	Tout le système des Nations Unies : plaidoyer OHCDH : appui technique

Domaine de priorité 3 : Appui à la Réconciliation nationale et à la Protection et Promotion des droits de l'Homme

Résultat stratégique 3 : Les institutions nationales et locales, la Société Civile et les Communautés sont mieux outillées pour protéger les Droits de l'Homme, assurer un système de justice efficace, équitable et transparent, et faire des avancées crédibles en vue de la réconciliation et la lutte contre l'impunité

Résultat de programme 3. 2 : Les systèmes, institutions et mécanismes de promotion et de protection des droits de l'Homme sont mieux outillés pour réduire significativement les violations des droits de l'Homme et une culture des droits de l'Homme est progressivement et systématiquement implantée.

Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
3.2.7. Les victimes de violences basées sur le genre et les autres groupes marginalisés et vulnérables bénéficient d'un service de prise en charge intégrée (communautaire, médicale, psychosociale et juridique), qui met à profit les valeurs culturelles positives	UNFPA, UNICEF, UNIFEM : programme conjoint pour la formation des prestataires nationaux à la prise en charge UNIFEM, OMS, UNICEF, UNFPA, PNUD, ONUSIDA, OHCDH, UNESCO : plaidoyer et appui technique
3.2.8. Le Gouvernement dispose d'une politique nationale des droits de l'homme, laquelle est prise en compte dans les politiques sectorielles des Ministères	Tout le système des Nations Unies: Plaidoyer et appui technique OHCDH : Coordination

Résultat de programme 3. 3 : Le système judiciaire est indépendant et a les capacités nécessaires pour rendre une justice équitable et accessible pour tous, en tenant compte des besoins spécifiques des groupes particulièrement affectés.

Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
3.3.1. Le système judiciaire dispose des instruments juridiques et institutionnels appropriés permettant la consolidation de l'indépendance de la justice	PNUD, UNICEF: travail politique, plaidoyer et appui technique
3.3.2. Les systèmes judiciaire et pénitentiaire ont les capacités nécessaires pour rendre les jugements dans les délais, administrer une justice équitable avec une attention particulière aux victimes des violences basées sur le genre et aux autres groupes marginalisés et particulièrement vulnérables.	PNUD, UNICEF, UNIFEM, UNFPA, ONUSIDA, PAM: plaidoyer et appui technique

Mécanismes de coordination et modalités des programmes:

Programmes conjoints, Groupe Intégré. Participation aux mécanismes du GCP

4. Bonne Gouvernance

Domaine de priorité 4 : Bonne Gouvernance

Résultat stratégique 4 : Les institutions de gouvernance contribuent à la consolidation de la paix et de la démocratie et elles sont plus crédibles et accessibles à la population.

Résultat de programme 4.1 : Le dialogue entre les acteurs nationaux est renforcé pour un accompagnement mieux intégré et coordonné du processus de paix et de la consolidation de la culture démocratique.

Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
4.1.1. Les cadres de dialogue et de concertation entre les partenaires nationaux sont renforcés et permettent de consolider la paix et la culture démocratique	PNUD, UNIFEM, BIT : Appui technique aux cadres et au rôle de facilitation du Coordinateur Résident

Résultat de programme 4.2 : Le parlement, les partis politiques et les autres institutions démocratiques ont les compétences nécessaires pour mieux participer à la consolidation de la culture démocratique

Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
4.2.1. Les partis politiques ont les capacités nécessaires pour améliorer leur gouvernance interne, avoir des programmes politiques basés sur des valeurs républicaines et contribuer à la vie politique et au développement socio-économique du pays	PNUD, UNIFEM : travail politique et appui technique
4.2.2. Le parlement est mieux outillé pour assurer le processus de législations, la représentation, le contrôle de l'action gouvernementale et pour mieux contribuer à la résolution pacifique de conflits	PNUD, UNIFEM, UNICEF, UNFPA : plaidoyer et appui technique
4.2.3. Le gouvernement a mis en place l'institution de l'Ombudsman comme instrument contribuant à renforcer l'état de droit et l'a doté de capacités nécessaires à son fonctionnement efficace	PNUD, OHCDH, UNIFEM: travail politique et appui technique

Résultat de programme 4.3: La société civile et les médias contribuent de façon efficace à la consolidation de la culture démocratique et au développement socio-économique

Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
4.3.1. Les organisations de la société civile sont mieux outillées pour promouvoir la gouvernance démocratique dans leurs activités.	PNUD, UNIFEM, UNICEF, OHCDH, UNFPA, BIT: appui technique
4.3.2. Les médias sont mieux outillés pour concevoir et diffuser des programmes d'éducation communautaire sur la paix, la cohésion sociale et le développement socio-économique.	PNUD, UNESCO, UNICEF, UNIFEM, PAM, OHCDH, BIT: Appui technique
4.3.3. Les médias ont les capacités nécessaires pour contribuer de manière constructive aux débats et processus politique et socio-économique d'intérêt national.	PNUD, OHCDH, UNIFEM, UNESCO, BIT: Appui technique

Résultat de programme 4.4: Les services publics sont plus accessibles à la population et leur qualité est améliorée, permettant une gestion plus transparente de la chose publique

Produits des programmes	Rôle des entités du SNU
4.4.1. Les départements ministériels responsables des services publics ont les capacités nécessaires pour améliorer la qualité et l'offre de ces services	PNUD, BIT : appui technique
4.4.2. Les institutions gouvernementales de lutte contre la corruption contribuent efficacement à assurer une gestion plus transparente de la chose publique	PNUD : Appui technique

Mécanismes de coordination et modalités des programmes:

Programmes conjoints, Groupe Intégré. Participation aux mécanismes du GCP

Annexe II : **Matrice de suivi-évaluation**

1. Appui à la Planification stratégique et à la Coordination

Domaine de priorité 1 : Appui à la Planification stratégique et à la Coordination

Résultat stratégique 1 : Le système de planification stratégique est ancrée dans une vision nationale appropriée par toutes les couches de la population et est soutenu par un système d'analyse stratégique doté de mécanismes efficaces de coordination de l'aide et il tient compte des engagements régionaux et internationaux du Burundi.

Résultat de programme 1.1 : Les institutions gouvernementales clés ont les capacités nécessaires pour animer un système de planification stratégique participatif qui inclut les acteurs nationaux et internationaux et qui tient compte des normes et engagements régionaux et internationaux

Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
1.1.1. Toutes les couches de la population ont pris connaissance de la vision Burundi 2025 et s'en approprient	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la population (a) ayant été informé de la vision 2025, (b) utilisant la Vision 2025 dans leurs projets individuels. Référence: AD Début 2010	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'enquête auprès de la population. (QUIBB, MICS, DHS,...)
1.1.2. Le Gouvernement a les capacités nécessaires pour conduire un processus participatif d'élaboration du CSLP de deuxième génération qui prend en compte les impératifs de consolidation de la paix, la vision 2025 et les OMDs et pour en assurer une mise en œuvre et un suivi-évaluation efficace	<ul style="list-style-type: none"> • degré de prise en compte de la vision 2025 et des OMDs dans le CSLP II • degré de participation des organisations de la société civile et de la population dans le processus d'élaboration et la mise en œuvre du CSLP • existence des stratégies sectorielles tenant compte de la vision 2025 et des OMDs • existence d'un cadre de suivi-évaluation avec des indicateurs pertinents 	<ul style="list-style-type: none"> • Document du CSLP deuxième génération • Rapports de revue périodique et d'évaluation finale du CSLP • Rapport d'évaluation indépendante du CSLP • Plan d'action prioritaire du CSLP, les rapports de la table ronde et rapports de revue périodique • Rapports des groupes sectoriels, groupe suivi-évaluation et du forum stratégique du GCP
1.1.3. Les systèmes nationaux d'information, de production et d'analyse de statistiques socio-économiques sont renforcés et mieux organisés pour appuyer les processus de planification stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Burundi Info et IMIS opérationnels • RGPH 2008, DHS/MICS, QUIBB publiés dans les délais 	<ul style="list-style-type: none"> • Burundi Info • Rapport ISTEEBU • Rapport Ministère du Plan • Site web ISTEEBU
1.1.4. Les mécanismes et institutions nationales de coordination et de mobilisation de l'aide sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un plan de mobilisation des ressources • Pourcentage des ressources mobilisées par la Table Ronde pour le deuxième CSLP • Existence d'un rapport annuel régulier sous le flux de l'aide montrant les liens entre l'exécution du CSLP et l'atteinte des OMDs • Existence d'un plan d'action pour la mise en œuvre de l'AAA (Accra Action Agenda) et son niveau d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi des Table Rondes • Rapports du CNCA • Base de données AMP

Domaine de priorité 1 : Appui à la Planification stratégique et à la Coordination

Résultat stratégique 1 : Le système de planification stratégique est ancrée dans une vision nationale appropriée par toutes les couches de la population et est soutenu par un système d'analyse stratégique doté de mécanismes efficaces de coordination de l'aide et il tient compte des engagements régionaux et internationaux du Burundi.

Résultat de programme 1.2 : Le Burundi tire un meilleur profit de sa participation au processus d'intégration sous-régionale, tenant compte des défis mondiaux

Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
1.2.1. Le gouvernement dispose d'une politique nationale d'intégration sous- régionale et a les capacités nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace de son plan d'action.	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une politique nationale qui prend en compte les principaux défis et opportunités de la région et de la sous- région • Nombre d'initiatives/programmes sous régionaux dont le Burundi est en position de leadership 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de politique nationale d'intégration régionale/sous régionale • Rapports des Organisations régionales/sous régionales
1.2.2. Les capacités du gouvernement en matière de négociation ainsi que sa participation dans les organisations et les programmes sous-régionaux sont renforcées	Nombre de protocoles, programmes et projets sous-régionaux auxquels le Burundi prend une part active dans la mise en œuvre.	• Rapports du Ministère en charge de l'Intégration Régionale

Hypothèses majeures :

Mise en œuvre effective du cadre stratégique pour la consolidation de la paix

Un environnement politique et institutionnel favorable à la mobilisation de l'aide

Une assistance internationale soutenue et prévisible;

Une coopération effective entre le système des Nations Unies et les partenaires nationaux, notamment la Société Civile et le Secteur Privé

Un contexte régional favorable, notamment le règlement du conflit violent à l'Est de la RDC

2. Appui au Relèvement Communautaire

Domaine de priorité : Appui au Relèvement Communautaire

Résultat stratégique 2 : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie

Résultat de programme 2.1 : Les structures décentralisées au niveau provincial et communal ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la sécurité des communautés et leur fournir des services de qualité

Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
2.1.1 Les plans locaux de développement communautaire sont actualisés régulièrement et reflètent la vision 2025 ainsi que les besoins prioritaires des populations et particulièrement celles affectées par la guerre	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence d'actualisation des plans locaux de développement communautaire • Nombre de projets communautaires inspirés par la vision 2025 et la proportion de ceux qui répondent aux besoins spécifiques des groupes affectés par la guerre 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents des plans locaux, • Rapport du gouvernement (Ministère de la décentralisation) • Documents de projet • Documents de monographies et rapport du Gouvernement
2.1.2 Les institutions nationales au niveau central et local ont les capacités nécessaires pour une mise en œuvre efficace de la politique nationale de décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre fonctionnel de coordination et de pilotage • Existence du plan d'action de la politique de décentralisation • Existence de textes législatifs et réglementaire clarifiant les rôles et les responsabilités des élus locaux, des administratifs au niveau central et les structures déconcentrées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Ministère de la décentralisation et du développement communal et Rapport des communes) • Rapport d'évaluation indépendante • Textes d'application de la politique de décentralisation
2.1.3 Les capacités de gestion des questions de sécurité au niveau local sont renforcées à travers la mise en place d'une approche communautaire de sécurité impliquant une collaboration entre les services de police, les autorités locales et les populations	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'armes rendues volontairement par la population à travers l'approche arme contre développement • Existence d'un cadre crédible de gestion de la sécurité communautaire comprenant les principaux acteurs (autorités locales, service de police, représentants des communautés, acteurs économiques importants) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la police; rapport de la commission nationale de désarmement, rapport des communes • Rapport d'évaluation indépendante
2.1.4. Les mécanismes d'une participation inclusive des citoyens pour influencer sur le processus de prise de décision en vue d'une gestion transparente des affaires locales sont développés.	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une association des élus locaux et d'un réseau des femmes élues locales opérationnels • Pourcentage des comités communaux de développement communautaire participant effectivement dans la formulation et la gestion des plans de développement communautaire • Nombre de communes mettant en œuvre des budgets sensibles aux questions de genre et de droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Ministère de la décentralisation et du développement communal
2.1.5. Les capacités d'accueil et la qualité des services rendus à la population par les services décentralisés sont effectives et renforcées.	Proportion des communes équipées en personnel et en matériel pour l'offre de services à la population	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Ministère de la décentralisation et du développement communal • Rapport d'évaluation indépendante
2.1.6 Les services et les capacités nécessaires pour la réintégration socio-économique durable des démobilisés, des ex combattants, des ex enfants soldats, femmes ex combattantes sont mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de démobilisés, ex combattants, ex femmes combattantes ayant bénéficié des appuis psychosociaux et économiques et qui se sont pris en charge • Pourcentage des ex enfants soldats ayant réintégré le système scolaire et la vie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'évaluation indépendante • Rapport du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants

Domaine de priorité : Appui au Relèvement Communautaire

Résultat stratégique 2 : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie

Résultat de programme 2.2 : Les communautés ont un accès équitable aux services sociaux de base et à terme elles ont les capacités nécessaires pour en assurer l'autogestion

Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
2.2.1. Le cadre institutionnel et les capacités du système préscolaire et scolaire permettent à tous les enfants d'accéder à une éducation de base de qualité et les services nécessaires leur permettant de terminer le cycle primaire sont mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • Taux net de scolarisation désagrégé selon le sexe • Taux d'abandon (M/F) • Taux de complet de (M/F) • Taux de redoublement (M/F) • Ratio élèves/enseignant qualifié • Ratio élèves/classe • Pourcentage des associations des parents d'élèves et des communautés engagées dans la gestion des écoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du Ministère de l'Education, Rapports OMD • Rapports de l'UNICEF, UNESCO, • Rapports d'évaluations spécifiques ou sectorielles
2.2.2. Les programmes d'éducation nationale intègrent les questions transversales telles que les droits humains, l'éducation à la paix, le VIH/SIDA, les compétences à la vie et prennent en compte les défis régionaux et mondiaux	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'écoles ayant des clubs sur ces questions transversales • Proportion d'écoles dont les curricula intègrent les questions transversales telles que les droits humains, l'éducation à la paix, le VIH/SIDA, les compétences à la vie et prennent en compte les défis régionaux et mondiaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du Ministère de l'Education • Rapport UNESCO, UNFPA
2.2.3. Les services spéciaux nécessaires à la réintégration des enfants affectés par la crise et la pauvreté en particulier les enfants des familles rapatriées, les enfants de la rue et les enfants chef de ménage dans le système éducatif sont mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'enfants rapatriés ayant réintégré le système éducatif • Proportion d'enfants de la rue ayant réintégré de manière définitive le système éducatif • Proportion d'enfants chefs de ménages bénéficiant d'une assistance communautaire appropriée et intégrés dans le système éducatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Ministère du Rapatriement des Réfugiés de la Reconstruction Nationale, et de la Réintégration Sociale, • Rapport UNICEF, • Rapport HCR
2.2.4. Les populations adultes non scolarisées en particulier les femmes ont accès à un programme d'alphabétisation fonctionnelle leur permettant de mieux participer au processus de relèvement communautaire et de consolidation de la paix et de la démocratie	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la population adulte non scolarisée sachant lire, écrire et compter • Pourcentage de la population non scolarisée ayant un rôle de gestion dans les projets de relèvement communautaire et de consolidation de la paix • Pourcentage de la population non scolarisée participant aux instances de prise de décision 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Ministre de l'Enseignement des Métiers et de la formation professionnelle et de l'Alphabétisation, • Rapport de l'UNESCO, • Rapport des communes, • Rapport d'évaluation des programmes.
2.2.5. L'expertise nationale de la diaspora et la coopération Sud-Sud sont mobilisées pour appuyer les programmes d'éducation et de relèvement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une base de données fonctionnelle sur l'expertise burundaise de la diaspora • Existence de programmes valorisant la coopération Sud-Sud et l'expertise de la diaspora 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale: • Base de données sur l'expertise de la diaspora
2.2.6. Les communautés ont accès aux services de santé de qualité qui sont capables de prendre en compte les catégories de population ayant des besoins spécifiques et les différents stades de la vie	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de communes disposant de services de santé de qualité (Consultation pré et postnatales, Vaccination, PTME, VCCT, etc...) • Pourcentage des structures sanitaires ayant des services et des infrastructures appropriés à la prise en charge des victimes des violences sexuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Ministère de la Santé • Rapport Ministère de la lutte contre le SIDA • Rapport de l'UNICEF • Rapport de l'OMS • Rapport de l'ONUSIDA • Rapport des Organisations de la Société Civile
2.2.7. Les communautés ont les capacités de prendre en charge la gestion des structures de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de centres de santé de communes ayant un comité de gestion fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Ministère de la Santé • Rapport de l'OMS • Rapport des CDC

Domaine de priorité : Appui au Relèvement Communautaire

Résultat stratégique 2 : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie

Résultat de programme 2.2 : Les communautés ont un accès équitable aux services sociaux de base et à terme elles ont les capacités nécessaires pour en assurer l'autogestion

Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
2.2.8. Les ménages, communautés et les services de santé ont les capacités nécessaires pour promouvoir un système nutritionnel adéquat et innovateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages disposant des jardins et ayant des pratiques nutritionnelles innovatrices • Existence de programmes de promotion nutritionnelle opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage: • Rapport du Ministère de la Santé • Rapport de l'UNICEF, OMS
2.2.9. La problématique du VIH/SIDA est prise en compte dans tous les programmes de relèvement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes de relèvement communautaire ayant un volet VIH/SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Ministère de Lutte contre le Sida • Rapport de l'ONUSIDA
2.2.10. Les communautés ont les capacités et les services nécessaires pour assurer la prise en charge des personnes infectées et/ ou affectées par le VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des membres des communautés ayant bénéficiés des formations pour la prise en charge psychosociale des personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA • Proportion des communautés ayant des structures d'accueil pour la prise en charge des PVVIH • Nombre d'enfants orphelins du VIH/SIDA pris en charge par les ménages 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Ministère de Lutte contre le Sida • Rapport de l'ONUSIDA • Rapport des ONGs
2.2.11. Les communautés ont un accès équitable à l'eau potable et aux infrastructures adéquates d'hygiène et d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio de personnes par point d'eau potable • Distance moyenne de desserte d'eau potable • Taux de couverture en infrastructure d'assainissement de base 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données Burundi Info • Rapport Ministère de la Santé • Rapport de l'UNICEF • Rapport de la DGHHER
2.2.12. Les communautés et les structures gouvernementales décentralisées ont les capacités nécessaires pour assurer la gestion de l'utilisation efficiente des infrastructures d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de comités de gestion des infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement fonctionnels • Proportion d'infrastructures d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du gouvernement • Rapport des communes • Rapport de l'UNICEF • Rapport des ONGs

Domaine de priorité : Appui au Relèvement Communautaire

Résultat stratégique 2 : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie

Résultat de programme 2.3 : Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont renforcés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par la crise et contribuent à trouver une solution durable à la question foncière

Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
2.3.1 Les capacités des structures gouvernementales au niveau local et des communautés sont renforcées pour contribuer à une gestion plus efficace, équitable et durable des ressources foncières tenant compte de la pression exercée par la croissance démographique et les besoins de réintégration des populations affectées par la guerre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de litiges fonciers tranchés de façon pacifique par les structures officielles (CNTB, système judiciaire, etc...) et les structures communautaires (Abashingantahe) • Existence d'un code foncier et de ses textes d'application • Existence des plans d'aménagement du territoire et d'utilisation rationnelle des terres dans les plans locaux de développement communautaire • Prise en compte de la problématique foncière dans la politique nationale de l'habitat • Nombre d'options sur les modes d'habitat répondant à la question foncière proposées par la politique nationale de l'habitat • Existence des modes d'habitat innovateurs qui favorisent la gestion efficace des ressources foncières et la réintégration durable des rapatriés et déplacés internes (par ex : villages ruraux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la CNTB • Rapport du gouvernement • Rapport de la FAO • Rapport du HCR • Rapport des ONGs
2.3.2 Les capacités techniques et organisationnelles des communautés sont améliorées pour une augmentation significative de la productivité agricole et des revenus agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Rendements des productions agricoles • Revenus agricoles des ménages • Nombre de ménages utilisant effectivement les nouvelles techniques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport gouvernement / Ministère de l'Agriculture • Rapport de la FAO • Rapport des communes
2.3.3. Les communautés ont les capacités techniques et financières pour monter des entreprises locales novatrices génératrices d'emplois et de revenus et qui ont une valeur ajoutée pour la consolidation de la paix	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles entreprises et nouveaux emplois créés • Nombre de femmes chef d'entreprise locale • Niveau de revenu des ménages extra agricoles • Nombre d'entreprises intégrant les démobilisés, ex combattants, femmes ex combattantes, • Nombre d'associations des jeunes ayant des entreprises • Existence des mécanismes de financement accessibles/ autofinancement au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du gouvernement • Rapport des projets • Rapport des ONGs • Rapport des communes
2.3.4 Les structures gouvernementales au niveau local et les communautés ont les capacités pour prendre en charge une bonne préparation et une gestion efficace de la réponse aux catastrophes naturelles et aux autres crises nécessitant une réponse d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un plan de contingence au niveau communal • Proportion de plans locaux de développement communautaire intégrant le volet humanitaire • Existence des comités de gestion des catastrophes au niveau des communes fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du gouvernement / service protection civile • Rapport des communes • Document des plans locaux de développement communal

Hypothèses majeures :

- Environnement politique et sécuritaire favorables
- Engagement politique pour renforcer le processus de décentralisation
- Aboutissement du processus de démobilisation et de désarmement
- Augmentation de la part du budget national consacré aux secteurs sociaux
- Focalisation géographique
- La valorisation des valeurs culturelles positives
- La levée des barrières culturelles qui risquent de freiner les changements de comportement, notamment dans les domaines clé tels que le genre et l'alimentation
- Une coopération effective entre le système des Nations Unies et les partenaires nationaux, notamment la Société Civile et le Secteur Privé

3. Appui à la Réconciliation nationale, et à la Protection et Promotion des Droits de l'Homme

Domaine de priorité 3 : Appui à la Réconciliation nationale et à la Protection et Promotion des droits de l'Homme		
Résultat stratégique 3 : Les institutions nationales et locales, la Société Civile et les Communautés sont mieux outillées pour protéger les Droits de l'Homme, assurer un système de justice efficace, équitable et transparent, et faire des avancées crédibles en vue de la réconciliation et la lutte contre l'impunité		
Résultat de programme 3.1 : Les mécanismes de justice de transition sont mis en place et sont fonctionnels et permettent de lutter effectivement contre l'impunité et de favoriser la réconciliation nationale		
Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
3.1.1. La Commission Vérité et Réconciliation (CVR) est mise en place et est opérationnelle conformément aux standards internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Accord cadre sur la mise en place de la CVR signé entre les Nations Unies et le Gouvernement du Burundi • Adoption de la loi d'établissement de la CVR ; • Rédaction et publication large du rapport final contenant diverses recommandations ; • Nombre de cas traités par la CVR 	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletin Officiel du Burundi ; • Reportages et publications de presse ; • Rapport de la CVR.
3.1.2. Le Tribunal Spécial est mis en place et est opérationnel conformément aux standards internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Accord cadre sur la mise en place du Tribunal Spécial signé entre les Nations Unies et le Gouvernement du Burundi • Loi d'établissement du Tribunal Spécial; • Nomination des juges et du Procureur du Tribunal Spécial indépendants; • Nombre de décisions judiciaires prononcés par le Tribunal Spécial 	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletin Officiel; • Reportages et publications de presse ; • Exécution effective des jugements prononcés par le Tribunal Spécial.
Résultat de programme 3.2 : Les systèmes, institutions et mécanismes de promotion et de protection des droits de l'Homme sont mieux outillées pour réduire significativement les violations des droits de l'homme et une culture des droits de l'Homme est progressivement et systématiquement implantée.		
Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
3.2.1. Les forces de défense et de sécurité disposent des capacités accrues pour protéger les droits humains et particulièrement les droits des groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'intégration des droits de l'Homme dans la formation professionnelle des forces de défense et de sécurité. • Nombre de formations en droits de l'homme à l'intention des forces de défense et de sécurité et la société civile • Taux de diminution des cas de violations des droits humains par les forces de défense et de sécurité • Nombre de cas de violations des droits humains commis par les forces de défense et de sécurité réprimés • Nombre de cas de violations des droits humains appréhendés et transférés devant les juridictions compétentes • Taux de diminution des cas de violences basées sur le genre • Existence au sein des commissariats de police des cellules spécialisées pour accueillir, écouter et accompagner les victimes des violences sexuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Gouvernement; • Rapports des organisations de défense des droits de l'homme; • Rapports et informations en provenance des médias; • Rapports périodiques de revue sur la situation des droits de l'homme au Burundi • Rapport de la CNIDH
3.2.2 Les communautés en général et particulièrement les enfants, les jeunes et les femmes ont une meilleure connaissance des droits humains et des capacités accrues de revendiquer, de protéger et de réaliser de façon responsable leurs droits	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations en droits de l'homme à l'intention des communautés • Disponibilité des brochures dans un langage simple à la portée des communautés • Nombre des émissions sur les droits de l'homme radiotélévisées • Diminution du nombre de cas de violations des droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la CNIDH • Rapport des organisations nationales des droits de l'homme • Rapports des organisations internationales

Domaine de priorité 3 : Appui à la Réconciliation nationale et à la Protection et Promotion des droits de l'Homme

Résultat stratégique 3 : Les institutions nationales et locales, la Société Civile et les Communautés sont mieux outillées pour protéger les Droits de l'Homme, assurer un système de justice efficace, équitable et transparent, et faire des avancées crédibles en vue de la réconciliation et la lutte contre l'impunité

Résultat de programme 3.2: Les systèmes, institutions et mécanismes de promotion et de protection des droits de l'Homme sont mieux outillées pour réduire significativement les violations des droits de l'homme et une culture des droits de l'Homme est progressivement et systématiquement implantée.

Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
3.2.3. La culture des droits de l'Homme est renforcée via l'enseignement des droits de l'Homme en milieu scolaire et non-scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enseignants formés pour l'enseignement des droits de l'Homme • Nombre de manuels élaborés • Intégration de droits de l'Homme dans le curriculum des programmes scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la CNIDH • Rapports de OHCDH • Rapports des OSC • Autres rapports indépendants
3.2.4. Les lois inégalitaires sont révisées et promulguées conformément à la Constitution et aux instruments internationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • adoption, promulgation et mise en œuvre de la loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités; • révision du code pénal et du code de procédure pénale 	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletin officiel, • Rapports du Gouvernement, • Rapports de la CNIDH et organisations de défense des droits de l'Homme; • Nombre des affaires successorales pendantes devant des juridictions
3.2.5. Les instruments et standards internationaux des droits de l'Homme sont davantage respectés via la soumission de rapports aux différents organes des traités	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'une loi organique pour la mise en place d'une structure nationale d'élaboration des rapports sur les conventions relatives aux droits de l'Homme ratifiées par le Burundi; • Nombre de rapports rédigés, validés et envoyés aux organes des traités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Gouvernement ; • Rapports des organisations de défense des droits de l'Homme ; • Rapports des organes des traités.
3.2.6. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) conforme aux standards internationaux est mise en place et débute ses activités	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un cadre légal sur la CNIDH conforme aux Principes de Paris; • Promulgation de la loi sur la CNIDH; • Nomination des membres de la CNIDH ; • Nombre des bénéficiaires des interventions de la CNIDH. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletin Officiel; • Rapports de la CNIDH; • Reportages et publications de la presse.
3.2.7. Les victimes de violences basées sur le genre et les autres groupes marginalisés et vulnérables bénéficient d'un service de prise en charge intégrée (communautaire, médicale, psychosociale et juridique), qui met à profit les valeurs culturelles positives	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures intégrées de prise en charge fonctionnelles • Nombre de bénéficiaires de la prise en charge effectivement traités 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du gouvernement • Rapports des ONGs • Rapports des organisations féminines • Rapports de l'UNIFEM • Rapports du HCR • Rapport sur la résolution 1325; 1858 • Rapports CEDAW • Reportages et publications de presse.
3.2.8. Le Gouvernement dispose d'une politique nationale des Droits de l'Homme, laquelle est prise en compte dans les politiques sectorielles des ministères	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'une politique nationale et de son Plan d'Action • Degré de prise en compte de la politique nationale des Droits de l'Homme dans les politiques sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de politique nationale • Document de politiques sectorielles des ministères

Domaine de priorité 3 : Appui à la Réconciliation nationale et à la Protection et Promotion des droits de l'Homme

Résultat stratégique 3 : Les institutions nationales et locales, la Société Civile et les Communautés sont mieux outillées pour protéger les Droits de l'Homme, assurer un système de justice efficace, équitable et transparent, et faire des avancées crédibles en vue de la réconciliation et la lutte contre l'impunité

Résultat de programme 3.3 : Le Système Judiciaire est indépendant et a les capacités nécessaires pour rendre une justice équitable et accessible pour tous, en tenant compte des besoins spécifiques des groupes particulièrement affectés.

Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
3.3.1 Le système judiciaire dispose des instruments juridiques et institutionnels appropriés permettant la consolidation de l'indépendance de la justice	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre légal et institutionnel de gestion des carrières de magistrat et de consolidation de l'indépendance de la magistrature • Adoption d'un nouveau statut des magistrats; • Adoption d'une nouvelle loi harmonisant le fonctionnement et les attributions du Conseil supérieur de la magistrature conformément à la Constitution et visant au renforcement de son indépendance; • Fonctionnement efficient de la Chambre des huissiers; • Composition et fonctionnement efficients du Conseil supérieur de la magistrature 	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletin Officiel; • Rapports du Gouvernement; • Reportages et publications de presse; • Rapports des Syndicats du secteur de la justice; • Rapports du Conseil supérieur de la magistrature. • Rapports indépendants
3.3.2 Les systèmes judiciaire et pénitentiaire ont les capacités nécessaires pour rendre les jugements dans les délais, administrer une justice équitable avec une attention particulière aux victimes des violences basées sur le genre et aux autres groupes marginalisés et particulièrement vulnérables.	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'efficience du centre de formation professionnelle de la justice; • Qualité des décisions rendues ; • Existence et fonctionnement effectif d'organes administratifs et judiciaire de justice pour mineurs, prisonniers, femmes victimes des violences conjugales et sexuelles • Existence au sein des juridictions des cellules spécialisées pour recevoir les victimes des violences sexuelles et leur assurer une justice appropriée • Séparation des femmes et des hommes dans les prisons et existence de services spécifiques adaptés aux besoins des femmes • Pourcentage de mineurs et de femmes incarcérées • Nombre de peines alternatives définies et appliquées • Existence des services d'encadrement et de rééducation dans les prisons • Nombre d'illégalités et irrégularités commises par la police pénitentiaire et les officiers de police judiciaire en matière d'arrestation, de garde à vue et de détention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du gouvernement • Rapports du parlement • Rapports des organisations féminines • Rapports des organisations de défense des droits de l'homme • Rapports de l'UNICEF • Articles de presse • Rapports de l'UNIFEM

Hypothèses majeures :

- Respect des délais pour l'organisation des consultations nationales sur les mécanismes de justice de transition
- Exploitation et interprétation objectives des vues exprimés par la population lors des consultations
- Engagement politique pour trouver des solutions aux questions qui risquent de bloquer les négociations sur la mise en place des mécanismes de justice de transition
- Engagement politique du Gouvernement pour créer et appuyer les mécanismes de justice de transition convenus
- Engagement politique pour mettre en place la Commission Indépendante des Droits de l'Homme et soutenir son action
- Adoption et promulgation d'une loi sur la CINDH conforme aux normes et standards internationaux et nomination objective des membres de cette Commission
- Volonté politique pour garantir l'indépendance de la magistrature
- Allocation de ressources requises pour le bon fonctionnement de la magistrature

4. Appui à la Gouvernance démocratique

Domaine de priorité 4 : Gouvernance démocratique

Résultat stratégique 4 : Les institutions de gouvernance contribuent à la consolidation de la paix et de la démocratie et elles sont plus crédibles et accessibles à la population

Résultat de programme 4.1 : Le dialogue entre les acteurs nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux est renforcé en vue de l'aboutissement définitif du processus de paix et de la consolidation de la culture démocratique

Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
4.1.1. Les cadres de dialogue et de concertation entre les partenaires nationaux sont renforcés et permettent de consolider la paix et la culture démocratique	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de représentativité des différents groupes dans les cadres de dialogue Pertinence des sujets débattus en rapport avec des questions d'actualité et d'intérêt national et des préoccupations des populations Niveau de prise en compte des recommandations des différents cadres de dialogue dans les processus de décision au niveau des instances concernées 	<ul style="list-style-type: none"> Média Etudes indépendantes Rapports du gouvernement Rapport des Nations Unies

Résultat de programme 4.2 : Le parlement, les partis politiques et les autres institutions démocratiques ont les compétences nécessaires pour mieux participer à la consolidation de la culture démocratique

Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
4.2.1. Les partis politiques ont les capacités nécessaires pour améliorer leur gouvernance interne, avoir des programmes politiques basés sur des valeurs républicaines et contribuer à la vie politique et au développement socio-économique du pays	<ul style="list-style-type: none"> Régularité des réunions statutaires des partis politiques Qualité des programmes politiques et leurs contributions à la consolidation de la paix Niveau de diversité dans les organes des partis politiques Existence d'un cadre de dialogue et de concertation entre les partis Qualité et nombre de lois votés par le parlement 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport des missions d'audit Rapport du ministère de la fonction publique Reportages et publications de presse
4.2.2. Le parlement est mieux outillé pour assurer le processus de législations, la représentation, le contrôle de l'action gouvernementale et pour mieux contribuer à la résolution pacifique de conflits	<ul style="list-style-type: none"> Qualité et nombre de lois votés par le parlement en particulier les lois liées aux défis majeurs et celles permettant de combler les lacunes en matières de législation standard Nombre de parlementaires formés sur l'élaboration et le suivi du budget national Nombre de convocations parlementaires et nombre de séances d'explications par les membres du gouvernement sur les politiques, la mise en œuvre des programmes etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport du parlement Rapport du gouvernement Rapport de l'Union interparlementaire africain Rapport du parlement de l'EAC
4.2.3 Le gouvernement a mis en place l'institution de l'Ombudsman comme instrument contribuant à renforcer l'état de droit et l'a doté de capacités nécessaires à son fonctionnement efficace	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cas soumis à l'Ombudsman Pourcentage de cas soumis et effectivement traités par l'Ombudsman 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du gouvernement Rapports des OSC Rapports des NU Rapports des organisations syndicales Rapports du Transparency International

Domaine de priorité 4 : Gouvernance démocratique

Résultat stratégique 4 : Les institutions de gouvernance contribuent à la consolidation de la paix et de la démocratie et elles sont plus crédibles et accessibles à la population

Résultat de programme 4.3 : La société civile et les médias contribuent de façon efficace à la consolidation de la culture démocratique et au développement socio-économique

Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
4.3.1 Les organisations de la société civile sont mieux outillées pour promouvoir la gouvernance démocratique dans leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des OSC ayant bénéficiés des formations en analyse politique et stratégique • Qualité des contributions formulées par les OSC dans les forums politiques et dans l'élaboration des stratégies de développement • Nombre et la qualité des rapports produits par les OSC et l'envergure des questions couvertes • Niveau de pro activité des OSC en cas d'émergence des questions d'intérêt national 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des OSC • Documents de stratégie • Rapports des forums de dialogue
4.3.2. Les médias sont mieux outillés pour concevoir et diffuser des programmes d'éducation communautaire sur la paix, la cohésion sociale et le développement socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité d'émissions radiophoniques et audiovisuelles • Nombre de débats animés sur les questions de consolidation de la paix, et niveau de participation à ces débats • Nombre d'émissions spéciales sur la réalisation des programmes de développement socio économique • Nombre de programmes et de journaux éducatifs accompagnant la promotion des pratiques et technologies innovatrices dans le cadre des programmes de relèvement communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des médias • Rapports du gouvernement • Rapports de l'Observatoire Burundaise de la Presse • Rapports des projets de relèvement communautaire
4.3.3 Les médias ont les capacités nécessaires pour contribuer de manière constructive aux débats et processus politique et socio-économique d'intérêt national	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'indépendance des médias • Nombre de journalistes ayant une bonne compréhension des questions et programmes politiques et socio-économiques • Nombre de radios animant des débats sur des questions politiques et économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'évaluation indépendante • Rapports CNC

Domaine de priorité 4 : Gouvernance démocratique

Résultat stratégique 4 : Les institutions de gouvernance contribuent à la consolidation de la paix et de la démocratie et elles sont plus crédibles et accessibles à la population

Résultat de programme 4.4 : Les services publics sont plus accessibles à la population et leur qualité est améliorée, permettant une gestion plus transparente de la chose publique

Produits de programme	Indicateurs	Sources de vérification
4.4.1. Les départements ministériels responsables des services publics ont les capacités nécessaires pour améliorer la qualité et l'offre de ses services	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une politique de réforme de l'administration publique • Existence de cadres organiques et de manuels de procédure • Existence de mécanismes d'audit interne • Existence d'un plan de gestion des carrières et des ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités • Rapport du gouvernement • Documents du gouvernement (cadre organique, manuels de procédure, plan de gestion des carrières et des ressources humaines)
4.4.2. Les institutions gouvernementales de lutte contre la corruption contribuent efficacement à assurer une bonne gestion de la chose publique	<ul style="list-style-type: none"> • Loi anti corruption révisée et vulgarisée effectivement approuvée • Existence des structures de la brigade anti corruption au niveau local • Le taux de réduction des cas de corruption • Proportion des cas de corruption enregistrés et transmis au parquet et à la cour anti corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la brigade anti corruption • Rapports des OSC de lutte contre la corruption

Hypothèses majeures :

- Stabilité politique et sécuritaire
- Volonté politique des acteurs (étatiques et non-étatiques) engagés dans les cadres de dialogue
- Régularité du fonctionnement du Parlement
- La volonté politique et la capacité des acteurs nationaux à assumer leurs responsabilités dans la création d'un environnement propice ;
- Une confiance (trust) entre le Gouvernement et les partenaires nationaux, notamment les Organisations de la Société Civile, et une communication transparente
- Accord entre le Gouvernement et le Parlement sur le fonctionnement de l'Ombudsman
- La valorisation des valeurs culturelles positives
- Un contexte régional favorable, notamment le règlement du conflit violent à l'Est de la RDC

Annexe III:

Aperçu des ressources programmées
par les agences du Système des Nations Unies
(en dollars américains)

Aperçu des ressources programmées par les agences du Système des Nations Unies (en dollars américains)

Agences Nations Unies	Domaine de priorité 1: Appui à la planification stratégique et à la Coordination		Total
	<p>Résultat stratégique 1: Le système de planification stratégique est encrée dans une vision nationale appropriée par toutes les couches de la population et est soutenu par un système d'analyse stratégique doté de mécanismes efficaces de coordination de l'aide et il tient compte des engagements régionaux et internationaux du Burundi.</p>		
	<p>Résultat de programme 1.1: Les institutions gouvernementales clés ont les capacités nécessaires pour animer un système de planification stratégique qui inclut les acteurs nationaux et internationaux et qui tient compte des normes et engagements régionaux et internationaux</p>	<p>Résultat de programme 1.2: Le Burundi tire un meilleur profit de sa participation au processus d'intégration sous-régionale, tenant compte des défis mondiaux.</p>	
	R		
BIT	EB	100,000	150,000
	R	400,000	400,000
FAO	EB		
	R	8,700,000	8,700,000
HCR	EB		
	R		
OHCDH-B	EB		
	R	726,950	826,950
OMS	EB	2,587,000	4,087,000
	R	862,500	862,500
ONUSIDA	EB		435,000
	R		
PAM	EB	6,500,000	6,500,000
	R	4,000	6,702,250
PNUD	EB	1500	2250
	R	65,000	65,000
UNESCO	EB		
	R	2,000,000	2,000,000
UNFPA	EB	500,000	500,000
	R	6,000,000	6,000,000
UNICEF	EB	2,000,000	2,000,000
	R	10,000	10,000
UNHABITAT	EB	30,000	30,000
	R	50,000	300,000
UNIFEM	EB	200,000	1,200,000
	R		

Agences Nations Unies	Domaine de priorité 2 :Appui au relèvement communautaire				Total
	Résultat stratégique 2: Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie				
	Résultat de programme 2.1: Les structures décentralisées au niveau provincial et communal ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la sécurité des communautés et leur fournir des services de qualité.	Résultat de programme 2.2: Les communautés ont un accès équitable aux services sociaux de base et à terme elles ont les capacités nécessaires pour en assurer l'autogestion.	Résultat de programme 2.3: Les systèmes de production et l'entreprenariat local sont renforcés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par la crise et contribuent à trouver une solution durable à la question foncière.		
BIT	R 56,000	80,000	96,000	232,000	
	EB 300,000	8,761,600	4,466,403	13,528,003	
FAO	R		3,000,000	3,000,000	
	EB		8,000,000	8,000,000	
HCR	R	100,000		100,000	
	EB				
OHCDH	R				
	EB				
OMS	R 145,390	581,560		726,950	
	EB 2,587,500	20,700,400		23,287,900	
ONUSIDA	R	200,000		200,000	
	EB		50,000	50,000	
PAM	R				
	EB	31,500,000	2,700,000	34,200,000	
PNUD	R 1,822	3,279	14,846	19,947	
	EB 16,880	12,660	42,200	71,740	
UNESCO	R	450,000		450,000	
	EB	560,000		560,000	
UNFPA	R	5,500,000		5,500,000	
	EB	2,500,000		2,500,000	
UNICEF	R 8,000,000	15,000,000	15,000,000	38,000,000	
	EB 8,000,000	17,000,000	17,000,000	42,000,000	
UNHABITAT	R 10,000	2,000,000	15,000	2,025,000	
	EB 40,000	1,500,000	50,000	1,590,000	
UNIFEM	R 250,000			250,000	
	EB 1,000,000			1,000,000	

Agences Nations Unies	Domaine de Priorité 3 : Appui à la Réconciliation Nationale et à la Protection et à la Promotion et protection des droits de l'Homme			Total
	Résultat stratégique 3: Les institutions nationales et locales, la Société Civile et les Communautés sont mieux outillées pour protéger les Droits de l'Homme, assurer un système de justice efficace, équitable et transparent, et faire des avancées crédibles en vue de la réconciliation et la lutte contre l'impunité			
	Résultat de programme 3.1: Les mécanismes de justice de transition sont mis en place et sont fonctionnels et permettent de lutter effectivement contre l'impunité et de favoriser la réconciliation nationale	Résultat de programme 3.2: Les systèmes, institutions et mécanismes de promotion et de protection des Droits de l'Homme sont mieux outillés pour réduire significativement les violations des Droits de l'Homme et une culture des droits de l'Homme est progressivement et systématiquement implantée.	Résultat de programme 3.3: Le système judiciaire est indépendant et a les capacités nécessaires pour rendre une justice équitable et accessible pour tous, en tenant compte des besoins spécifiques des groupes particulièrement affectés	
BIT	R	56,000		56,000
	EB	500,000		500,000
FAO	R			
	EB			
HCR	R	2,000,000		2,000,000
	EB			
OHCDH	R	1,910,000	1,500,000	5,605,000
	EB			
OMS	R			
	EB			
ONUSIDA	R	205,000		205,000
	EB			
PAM	R			
	EB			
PNUD	R		3,643.35	3,643.35
	EB		2000	2000
UNESCO	R			
	EB			
UNFPA	R	3,000,000		3,000,000
	EB	3,000,000		3,000,000
UNICEF	R	3,500,000	3,500,000	7,000,000
	EB	2,500,000	2,500,000	5,000,000
UNIFEM	R	100,000		300,000
	EB	500,000	1,000,000	1,500,000

Agences Nations Unies	Domaine de priorité 4 : Gouvernance démocratique				Total
	Résultat stratégique 4: Les institutions de gouvernance contribuent à la consolidation de la paix et de la démocratie et elles sont plus crédibles et accessibles à la population				
	Résultat de programme 4.1: Le dialogue entre les acteurs nationaux est renforcé pour un accompagnement mieux intégré et coordonné du processus de paix et de la consolidation de la culture démocratique.	Résultat de programme 4.2 Le parlement, les partis politiques et les autres institutions démocratiques ont les compétences nécessaires pour mieux participer à la consolidation de la culture démocratique	Résultat de programme 4.3: La société civile et les médias contribuent de façon efficace à la consolidation de la culture démocratique et au développement socio-économique	Résultat de Programme 4.4: Les services publics sont plus accessibles à la population et leur qualité est améliorée, permettant de consolider la démocratie et d'être plus crédibles et accessibles à la population	
	R	32,000	48,000	30,000	
BIT	EB	200,000	100,000	300,000	
FAO	R				
	EB				
HCR	R				
	EB				
OHCDH	R				
	EB				
OMS	R				
	EB				
ONUSIDA	R				
	EB				
PAM	R				
	EB				
PNUD	R	2,007	2,000	1,000	2,278
	EB	1,500	1,180	1,500	1,120
UNESCO	R	45,500		316,000	361,000
	EB				
UNFPA	R				
	EB				
UNICEF	R				
	EB				
UNIFEM	R	100,000			100,000
	EB	400,000			400,000

R: Ressources régulières

EB : Ressources extra-budgétaires

Références bibliographiques

- Vision du Secrétaire Général des Nations Unies “Building a Stronger UN for a Better World”
- Résolution A/RES/62/208 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- Résolution 1719 sur le mandat du BINUB 2006
- Résolution 1791 sur le mandat du BINUB 2007
- Les rapports du Secrétaire Général sur le BINUB
- United Nations World Bank partnership framework for crisis and post crisis situation
- Joint Declaration on Post-conflict Assessments and recovery planning between the European Commission, the United Nations development Group and the World Bank, 25 sept 2008
- Stratégie Intégrée d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix 2007-2008
- Evaluation rapide et analyse stratégique de la stratégie intégrée
- Les leçons apprises sur l'expérience de l'intégration des Nations Unies dans le cadre du BINUB
- Directives pour les Equipes Pays des Nations Unies sur l'élaboration du CCA et de l'UNDAF
- Rapport annuel 2007 sur la situation des Droits de l'Homme et Justice au Burundi
- Résolution 9/19 du Conseil des Droits de l'Homme sur les services de conseil et assistance technique pour le Burundi
- Conclusions de la Revue Périodique Universelle du Conseil des Droits de l'Homme (2008) et les organes de traité sur la mise en œuvre par le Burundi de ses obligations internationales en matière de Droits de l'Homme
- Vision Burundi 2025
- Les différents Accords de paix
- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
- Rapport de la revue du CSLP
- Base de données Socio-économiques du Burundi, Burundi Info
- Cadre Stratégique pour la Consolidation de la Paix au Burundi
- Rapport intérimaire du Cadre Stratégique pour la Consolidation de la Paix
- Projet de loi portant fixation du budget général révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2008.
- International Development Association and International Finance Corporation Country Assistance Strategy for the Republic of Burundi for the period 2009-2012
- Document de Stratégie Pays et Programme Indicatif National pour la période 2008-2013 de la Communauté Européenne
- Programme Multisectoriel de la Coopération Belge

Liste des Participants à la Retraite de Planification stratégique à Gitega

Gouvernement

1. M. Pierre Mupira, Vice-Ministre du Développement communal
2. M. Alexis Bizimungu, Chef de Cabinet du Vice-Ministre de la Planification
3. Amb. Adolphe Nahayo, Directeur des Organisations Internationales, Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération
4. M. Gérard Muringa, DG des Programmes, Vice-Ministère de la Planification
5. M. Emile Sinzumusi, DG Planification et Prospective, Vice-Ministère de la Planification
6. M. Thacien Nzeyimana, DG Rapatriement, Ministère de la Solidarité Nationale
7. M. Pamphile Muderega, SP du CNCA, IIème Vice-Présidence
8. M. Léon Nimbona, SP du REFES, IIème Vice-Présidence
9. M. Ildéphonse Nduwimana, Conseiller à la Première Vice-Présidence
10. M. Jean Marie Nthirageza, DG Décentralisation et Mobilisation pour auto-développement

Nations Unies/Burundi

11. M. Youssef Mahmoud, ERSG/CR du Système des Nations Unies
12. Mme Bintou Keita, DRSG
13. Mme Barbara Piazza-Georgi, Représentante de l'UNFPA
14. M. Bo Schack, Représentant du HCR
15. Dr Colin Nichols, Représentant de l'UNESCO
16. Dr Gloria M.Kodzwa, Représentante de l'UNICEF
17. M. Gustavo Gonzalez, Directeur de Pays du PNUD
18. M. Jean Luc Marx, Directeur de l'OHCDH
19. Col Mbaye Faye, Chef Section Intégré SSR-SA
20. Dr T.C Manzila, Représentant de l'OMS
21. Titus Osundina, Directeur de Pays Adjoint Opération du PNUD
22. Wan-Hea Lee, Directeur Adjoint DH et Justice
23. Adama Faye Diop, Deputy Director WFP
24. Agathe Lele, SSR, BINUB
25. M. Evariste Minani, Coordonnateur de l'unité de Facilitation des Projets, FIDA
26. Amadou Ousmane, Chef media Communication du BINUB
27. Arthur Rushemeza, Economiste national du PNUD
28. M.Awa Ndioug Diouf, Gouvernance advisor, BINUB
29. Mme Bernadette Sene, Child Protection advisor, BINUB
30. Chasleh Moses Nteh, ME Officer, BINUB
31. M. Christian Nzeyimana, Administrateur de Programme, PAM
32. Mme Claudia Mojica, Senior Polical Officer
33. Mme Constance Maregeya, NPO/ Secrétariat Technique du Comité de Pilotage Conjoint/ BINUB
34. Dr Barouan Marie Catherine, Chef de Programme VIH/SIDA, OMS
35. Dr Christine Mbonyingingo, Coordinatrice ONUSIDA pays ai
36. Mr Ernest Manirambona, Agronome, FAO

37. Mme Fadela Novak, senior protection Officer, UNHCR
38. M. Gervais Barampanze, Assistant au Représentant, UNFPA
39. Dr Janvière Marimbu, Conseiller en santé maternelle et infantile, OMS
40. M. Jean Kabahizi, Spécialiste de programme Gouvernance, PNUD
41. M. Louis Bazubwabo, Assistant au Programme Education, UNESCO
42. M. Louis Nduwimana, Chef Unité Relèvement, PNUD
43. Mme Louise Sowe-Holdbrook, Head of Programme, PAM
44. M. Marc Pellerin, Special Assistant DERSG, BINUB
45. Mme Marie Pascaline Menono, Gender Advisor, BINUB
46. Marie-Goreth Nduwayo, Country program Manager, UNIFEM
47. M. Moro Munganga, Administrative officer, OHCDH
48. M. Moudjib Djinadou, Governance advisor, BINUB
49. Mme Sophie Broennimann, Assistante Spéciale du RESG, BINUB
50. M. Vital Baranyitondye, Assistant Programme, FAO
51. M. Souleymane Diabate, Chargé de Programme WES, UNICEF

Agences non résidentes

52. Mme Paul Josée Drainville, Early Recovery Officer, UNOPS
53. M. Toudjida Andemel, Directeur/Représentant du BIT/Kinshasa
54. M. Kavunga Kambale, Chargé de Programme, BIT/Kinshasa
55. Cheaka B Touré, Spécialiste Technique, BIT/Kinshasa

Mission d'appui technique et de Facilitation

56. M. Fernando Hiraldo, Recovery/coordination Advisor, UNRCO-Lebanon, Facilitateur
57. M. Marc Jacquand, Conseiller Coordination, UN-DOCO, Facilitateur
58. Mme Hannah Taylor, Political Officer/Equipe Grands Lacs, DPKO
59. Mme Seynabou Tall, PSA/RDT, UNFPA SRO johannesbourg

Equipe de Coordination

60. M. Vincent Kayijuka, Spécialiste en Planification stratégique, BINUB
61. Mme Marie-Goreth Nizigama, Chargé du Partenariat, Bureau du Coordonnateur Résident
62. Mme Adelaide Habonimana, Chargé de coordination, Bureau du Coordonnateur Résident
63. Mme Hanitra Andriaveloson, Associé à la Planification Stratégique, BINUB

Equipe d'appui

64. Mme Rose Ndayishimiye, Executive Assistant, UNICEF
65. Mme Sonia Ndayisenga, Assistante administrative, Bureau du Coordonnateur Résident

Equipe de rédaction

Amb. Adolphe Nahayo, *Directeur des Organisations Internationales, Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération*

M. Gérard Muringa, *D.G. des Programmes, Vice-Ministère de la Planification*

M. Vincent Kayijuka, *Spécialiste en Planification stratégique, BINUB*

Mme Marie-Goreth Nzigama, *Chargée du Partenariat, Bureau du Coordonnateur Résident*

Mme Adélaïde Habonimana, *Chargée de Coordination, Bureau du Coordonnateur Résident*

Mme Hanitra Andriaveloson, *Associée à la Planification Stratégique, BINUB*

Mise en pages

Désiré Ahisubije, *Infographiste*
Section Médias et Communication
BINUB

**STRATEGIE INTEGREE D'APPUI
DES NATIONS UNIES AU BURUNDI 2010 - 2014**



**Consolidation de la paix
et relèvement communautaire**

